



**Lisée maintient sa menace** de poursuivre la ministre St-Pierre en diffamation *Page A 3*

Des victimes du « **Matricule 728** » disent avoir perdu confiance en la justice *Page A 3*

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CV N° 157

LE DEVOIR, LE MERCREDI 16 JUILLET 2014

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

## LIVRER BATAILLE SUR L'ÉCHIQUIER



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

**Profondément concentrée, la jeune Stéphanie** tente de gagner sa place au sein de l'équipe qui représentera le Canada au Championnat du monde d'échecs en Afrique du Sud cette année. Le Championnat jeunesse du Canada se tient cette semaine à l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth à Montréal. Les meilleurs jeunes joueurs canadiens s'affronteront jusqu'à vendredi.

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

# Des fuites à Statistique Canada

PHILIPPE ORFALI

Alors qu'elle s'apprête à demander à un bon nombre de Canadiens la divulgation de leur numéro d'assurance sociale en vue du prochain recensement, Statistique Canada peine à conserver les données confidentielles de ses propres employés, a appris *Le Devoir*. En l'espace de neuf mois, près de 350 d'entre eux ont vu des renseignements personnels — numéro de téléphone non inscrit, évaluations de rendement ou demandes d'emploi — être divulgués à tort à des personnes qui n'auraient jamais dû mettre la main sur ces informations.

Depuis août dernier, une dizaine d'incidents d'atteintes à la vie privée ont été répertoriés à Statistique Canada, révèlent des documents obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Le 20 septembre, l'agence perdait complètement la trace d'une clé USB contenant les résultats des évaluations de rendement de cent employés, des renseignements hautement confidentiels. Le support de stockage aurait été dérobé par un membre du personnel de l'agence, après les heures de travail. Comme la clé USB n'était pas chiffrée, des données telles que le nom des employés, leur charge de travail, leur niveau de productivité et la qualité du travail rendu étaient accessibles à quiconque consultait les documents.

Deux mois plus tard, l'institution diffusait à nouveau les résultats d'évaluations de rendement d'une vingtaine d'employés, cette fois en envoyant par la poste trois colis contenant ces données à une mauvaise adresse postale. Ce n'est qu'un mois après le premier incident que l'agence est parvenue à récupérer les docu-

VOIR PAGE A 8 : FUTITES

**Lire aussi** · L'éditorial de Josée Boileau : Faudrait savoir. *Page A 6*

## AUJOURD'HUI



**Le Monde** · Proche-Orient : Nétanyahou accuse le Hamas de ne pas avoir accepté une trêve. À Ottawa, Trudeau durcit le ton contre le Hamas. *Pages A 2 et B 5*

**Culture** · Différend FFM-SODEC : des personnalités s'insurgent contre des attaques personnelles à l'endroit de Monique Simard. *Page B 8*

**Économie** · La Fed évoque une remontée des taux d'intérêt plus tôt que prévu. *Page B 1*

## Cyrano 2.0

Six ans après le *Cyrano de Bergerac* monté au Trident à Québec, le Théâtre du Nouveau Monde (TNM) et Juste pour rire proposent en chœur à partir de mercredi soir à Montréal leur vision de la célèbre œuvre d'Edmond Rostand. Serge Denoncourt assure la mise en scène de ce personnage marquant de la littérature française qui, malgré ses alexandrins, ses capes et ses épées, aurait pu facilement trouver sa place dans notre présent numérique. En devenant sans doute un redoutable blogueur.

FABIEN DEGLISE

**S**i loin, mais finalement très proche. Avec une peur évidente de communiquer ses émotions de manière directe, sans intermédiaire et médiatisation, avec un visage caché derrière un avatar, en l'occurrence Christian, pour déclarer sa flamme à Roxane, avec son franc-parler, son goût pour la polémique, pour la critique sociale de son présent, exprimée avec verve, *Cyrano de Bergerac* aura-t-il été, avant l'heure, un de ces humains 2.0, dissimulés derrière un compte Facebook pour s'afficher socialement et interagir avec les autres sans trop s'impliquer, caché derrière un écran et une photo magnifiée par un filtre Instagram?

Alors que le TNM et Juste pour rire se préparent à mettre un nouveau *Cyrano* sur les planches, dans une forme plus que classique, six ans après celui monté par Marie Gignac, complice de Robert Lepage, au Trident de Québec, et près



ANNIK MH DE CARUFEL

Le comédien Patrice Robitaille arborant un nez célèbre derrière un écran d'ordinateur au TNM. Le *Cyrano* d'Edmond Rostand aurait sans doute été le plus habile des blogueurs.

VOIR PAGE A 8 : CYRANO

## FORAGES PÉTROLIERS

# Les autochtones à la défense du golfe du Saint-Laurent

ALEXANDRE SHIELDS

Les Premières Nations innues, malécites et micmacs du Québec et des maritimes s'opposent à l'exploration pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent et entendent poser des gestes pour le démontrer, a appris *Le Devoir*. Le regroupement, qui dénonce l'empressement du gouvernement Couillard dans ce dossier, estime notamment qu'un récent jugement de la Cour suprême accorde des droits aux autochtones sur ce territoire « ancestral ».

En plus de tenir une réunion à Halifax afin de « parler d'une seule voix » en faveur de la protection du golfe, les Premières Nations dépêcheront mercredi une flottille de bateaux qui doivent occuper symboliquement le secteur d'Old Harry. Cette structure sous-marine est convoitée en raison de son hypothétique potentiel en or noir.

« Nos Nations souhaitent envoyer un message clair selon lequel il n'y aura pas de forage dans le golfe. Nous voulons aussi lancer un message en faveur de la sauvegarde du golfe du Saint-Laurent et de son importance que les Premières Na-

VOIR PAGE A 8 : GOLFE

**Lire aussi** · Des Premières Nations contestent en cour le projet Northern Gateway. *Page A 4*



Avis légaux..... A 4  
Décès..... B 6  
Météo..... B 2  
Mots croisés..... B 8  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 8

## ACTUALITÉS

CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

## Justin Trudeau se lance dans le débat et durcit le ton contre le Hamas

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le chef libéral Justin Trudeau durcit le ton à l'égard du Hamas, qu'il blâme d'avoir rejeté le cessez-le-feu que l'Égypte était parvenue à négocier avec le mouvement islamiste et Israël. Ayant laissé le soin jusqu'à présent à ses députés de se prononcer sur le dossier sensible du Proche-Orient, M. Trudeau a sauté dans l'arène mardi en ajustant le discours de son parti.

Depuis son élection à la tête du Parti libéral l'an dernier, Justin Trudeau ne s'était pas prononcé publiquement sur le conflit israélo-palestinien. Les violences des derniers jours semblent avoir forcé le chef à faire connaître son opinion sur le sujet.

«Le Parti libéral du Canada condamne fermement le rejet par le Hamas de la proposition égyptienne de cessez-le-feu, ainsi que les tirs incessants de roquettes contre des civils. Il conviendrait de féliciter Israël pour avoir accepté la proposition de cessez-le-feu et pour avoir démontré son attachement à la paix», a fait valoir M. Trudeau dans un communiqué diffusé mardi.

«Israël a le droit de se défendre et de protéger son peuple, a ajouté le chef libéral. Le Hamas est une organisation terroriste qui doit cesser immédiatement ses attaques à la roquette.»

Exit l'importance de tout mettre en œuvre «pour protéger la vie des civils» et l'appel à ce que «toutes les parties fassent preuve de retenue et démontrent



JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

Depuis son élection à la tête du Parti libéral l'an dernier, Justin Trudeau n'avait pas fait connaître sa position sur le conflit israélo-palestinien. Les violences des derniers jours semblent avoir forcé le chef à se prononcer.

une réelle volonté de parvenir à la paix par la négociation». Ces phrases figuraient dans la précédente déclaration libérale, signée par Marc Garneau la semaine dernière. Et le député tenait les mêmes propos lundi. Mais le chef libéral ne les a pas réitérées dans son propre communiqué.

Qu'est-ce qui a changé? Le Hamas n'a pas respecté le cessez-le-feu, a-t-on expliqué mardi chez les libéraux.

La veille, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration Chris Alexander accusait M. Trudeau, par voix de

communiqué, de ne pas défendre Israël «contrairement au premier ministre Stephen Harper». «Encore une fois, les libéraux de M. Trudeau assimilent à tort la violence aveugle de terroristes belliqueux à une démocratie qui se défend», reprochait le conservateur Costas Menegakis.

Une critique qui explique l'ajustement du discours libéral? Rien à voir, a-t-on répondu dans le camp Trudeau.

**Baird précise sa position**  
Le ministre des Affaires étrangères, John Baird, a

cependant pris note du changement de ton, en point de presse à Ottawa mardi après-midi. «Ça pris sept jours pour qu'ils changent leur position. Mais maintenant, il [M. Trudeau] appuie et appuie fortement notre position», a commenté M. Baird.

Le ministre a de son côté précisé la position canadienne, en prenant la peine de saluer les efforts du président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas pour améliorer la sécurité en Palestine ainsi que sa coopération avec Israël. «Ce n'est pas un conflit entre l'Autorité palestinienne ou le peuple palestinien et l'État d'Israël. C'est un conflit entre une organisation terroriste internationale et l'État hébreu», a souligné M. Baird, notant qu'aucune roquette n'avait été lancée depuis la Cisjordanie, que ne contrôle pas le Hamas.

Or le Canada, qui mène une lutte contre le terrorisme dans le monde, ne se fera pas l'arbitre d'un conflit opposant une démocratie à une entité terroriste, a réitéré le ministre, à l'instar de son discours des derniers jours.

La mort de civils palestiniens (80% des près de 200 décès répertoriés), que le Hamas utilise comme «boucliers humains», est une «tragédie humaine», tout comme le premier décès d'un civil israélien. «Mais soyons clairs: un camp est responsable. Et c'est le groupe terroriste Hamas», a martelé le ministre conservateur, qui ne tolère pas de voir certains observateurs comparer les attaques du Hamas à celles d'Israël.

«J'ai un problème quand les gens tentent de mettre les deux dans le même bateau, comme si les deux côtés étaient en quelque sorte autant responsables et que les deux côtés étaient égaux. L'un est une organisation terroriste internationale qui cible des civils, l'autre est l'État d'Israël qui tente d'empêcher ces gens d'infliger la terreur, la terreur absolue, à des millions de personnes, israéliennes, palestiniennes et arabes.»

Soit, Israël a le droit de se défendre, mais le Canada condamne-t-il la force avec laquelle l'État hébreu réplique dans la bande de Gaza? L'une des obligations fondamentales d'un gouvernement est de protéger sa population. Israël ne fait pas exception, a répliqué le ministre.

Le Devoir

## Avec Gaza, les applications spéciales «guerre» font un tabac en Israël

DAPHNÉ ROUSSEAU à Jérusalem

Les applications liées à la sécurité, permettant notamment de suivre les alertes à la roquette en temps réel, font fureur auprès des Israéliens, qui y voient une protection supplémentaire dans le conflit avec le Hamas qui s'apparente aussi à une guerre psychologique.

Téléchargée près d'un demi-million de fois, l'application pour téléphone intelligent «Red Color» (ou «Tseva Adom» en hébreu) est devenue un incontournable du quotidien des Israéliens depuis une semaine: une alerte sonore en temps réel est envoyée à ses utilisateurs à chaque tir de roquette ou d'obus en direction d'Israël. Il y a eu bien plus de 1000 tirs de projectiles palestiniens, selon l'armée.

«L'application sert surtout à prendre conscience de l'ampleur de la situation dans le pays, mais j'hésite à la garder, car c'est terriblement anxiogène»

«Lorsqu'elle sonne pour me signaler une alerte à Tel-Aviv, je suis déjà dans l'escalier en train de courir à l'abri [en raison des sirènes d'alerte]. Elle sert surtout à prendre conscience de l'ampleur de la situation dans le pays, mais j'hésite à la garder, car c'est terriblement anxiogène», reconnaît Sophie Taïeb, 37 ans, gestionnaire de communauté à Tel-Aviv.

L'application «Red Color», qui sert surtout à faire partie d'une chaîne d'information en temps réel et à savoir ce qu'il en est de ses proches dans le reste d'Israël, contribue à diffuser le sentiment d'une «guerre généralisée».

Or Arbel, l'inventeur israélien de la futile mais très populaire application «Yo!» — qui a levé un million de dollars fin juin pour ce service qui consiste simplement à envoyer ce mot d'argot à ses contacts — s'est associé depuis le début de la guerre à «Red Color», selon le site d'information Times of Israel. Ainsi, un abonné à ces deux services verra par exemple s'afficher sur son écran de téléphone le message: «YOALERTJERUSALEM!»

Plus sérieusement, l'application «Secure Spaces» propose une carte Google interactive des abris publics anti-aériens les plus proches, qui sont souvent de petits cubes de béton aménagés dans un renforcement de la rue ou un parking souterrain.

**Bouton SOS**

L'autre succès du moment est l'application «anti-enlèvement», qui a été téléchargée près de 100 000 fois après le rapt et le meurtre de trois jeunes étudiants juifs qui faisaient de l'auto-stop en Cisjordanie occupée, imputés par Israël au mouvement islamiste Hamas, qui ont profondément choqué les Israéliens.

«L'utilisateur, qui doit s'enregistrer au préalable sur notre site, ouvre l'application et appuie sur le bouton SOS. Sa localisation via GPS est enclenchée et, en moins de trois minutes, une équipe de secours peut être sur place», assure Dov Maisel, le développeur de l'application «NowForce SOS» qui, après avoir lancé

il y a six ans une version en hébreu et en anglais, planche désormais sur une version en arabe de l'application.

Toutes ces technologies ont été développées par des civils et les Israéliens sont nombreux à s'interroger sur la passivité — au propre comme au figuré — technologique de la Direction de la défense passive, une division du ministère de la Défense chargée des civils qui avait un temps utilisé un système d'alerte par textos pour prévenir la population civile en cas d'attentat.

Une technologie qui n'a pas résisté longtemps aux inventions plus sophistiquées des geeks de la «Start Up Nation», le surnom donné à Israël, un des champions mondiaux du numérique et de l'innovation, où sont nées des applications universellement connues, comme «Waze».

Interrogée sur le développement d'applications militaires destinées à aider la population en temps de guerre, une porte-parole de l'armée a confirmé «que le projet était en cours» — sans autre commentaire.

Agence France-Press

**Bonne Ta Fête**

Les fêtes passent. Les dons restent.

Donnez votre fête en cadeau pour que les enfants atteints d'une maladie dégénérative puissent s'amuser jusqu'au bout de la vie.

**mafeteencadeau.com**

**Le Phare**  
Enfants et Familles

**Vous avez des droits nous pouvons vous aider**

**Yves Ménard**  
Avocats inc.

514.861.0469

menardavocats.com

**Spécialistes de la santé**

**Le centre de jour Jardin D'étoiles**  
accueil des adultes lourdement handicapés.

**SERVICES :**

- Encadrement 1 pour 1 ou 2 pour 1
- Salle de stimulation multisensorielle
- Activités enrichissantes, valorisantes et adaptées à chacun des participants, dans un milieu sécuritaire et agréable
- Musicothérapie

**TARIFS :**

- Être membre de l'Association des Personnes Handicapées Matawinie (APHM) (cotisation annuelle de 5\$)
- Un montant de 2\$ par séance est demandé afin d'autofinancer les activités spéciales offertes aux participants.

Pour plus d'informations contactez  
Brigitte Schrama - Coordinatrice  
450 843-3070 postes 1027 bschrama@jardinettoiles.ca

Pour annoncer dans ce regroupement, communiquez avec  
Evelyne De Varennes au 514.985.3454 ou edevarennes@ledevoir.com

## L'ex-ministre libéral Joe Fontana, reconnu coupable de fraude, évite la prison

London — L'ancien ministre libéral fédéral Joe Fontana, reconnu coupable de fraude, évite finalement la prison: il a été condamné mardi à quatre mois de détention à domicile et à 18 mois de probation.

Fontana, qui a été par la suite — et jusqu'à tout récemment — maire de London, en Ontario, avait été reconnu coupable en juin de fraude et d'abus de confiance par un juge de la Cour supérieure. Le juge a estimé que Fontana avait falsifié en 2005 une facture pour les noces de son fils afin d'obtenir un remboursement de 1700\$ du gouvernement, alors qu'il était ministre dans le cabinet de Paul Martin. La Couronne avait réclamé plus tôt mardi une peine de quatre à six mois de prison. La défense, elle, avait plaidé pour des travaux communautaires, une probation et une amende.

L'ex-député, ministre puis maire a déjà indiqué qu'il n'avait pas l'intention de faire un retour en politique active.

**La Presse canadienne**

# ACTUALITÉS

## Prostitution: Ottawa garde le cap

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Les quatre jours d'audiences estivales extraordinaires n'auront au final pas donné grand-chose. Le gouvernement conservateur ira de l'avant avec son projet de loi sur la prostitution tel que rédigé initialement, y apportant seulement une légère modification, qui n'en change pas la substance et qui, selon l'usage, pourrait même le rendre plus restrictif.

Le projet de loi C-36 rend de facto la prostitution illégale au Canada en criminalisant les acheteurs de services sexuels, mais en amnistiant les prostituées. Cependant, C-36 criminalise les prostituées si elles communiquent en vue de vendre leurs services dans des endroits où il « est raisonnable de s'attendre à ce que des personnes âgées de moins de 18 ans se trouvent ».

Cette criminalisation des prostituées a été vivement contestée pendant les audiences du comité parlementaire la semaine dernière. Les critiques ont fait valoir que si, comme le prétendent les conservateurs, les prostituées sont des « victimes », alors elles ne peuvent être aussi des criminelles. C'est donc ce passage qu'a accepté de modifier, mardi, le gouvernement... mais pour le clarifier, et non pour en alléger la portée. Le projet de loi criminalise maintenant les prostituées qui communiquent devant ou à côté d'« une garderie, un terrain d'école ou un terrain de jeu ».

**Le projet de loi criminalise maintenant les prostituées qui communiquent devant ou à côté d'« une garderie, un terrain d'école ou un terrain de jeu »**

de jeu à deux heures du matin. Désormais, elle le sera si elle travaille sur ce terrain de jeu, à minuit comme à midi.

La députée néodémocrate Françoise Boivin s'inquiète du fait que le nouveau libellé ne précise pas que les prostituées devront connaître l'existence de la garderie dont on leur reprochera de trop s'approcher. En milieu urbain, dit-elle, plusieurs garderies en milieu familial ne s'affichent pas. Elle se demande si certains dénonciateurs pourraient faire ainsi expulser des prostituées de secteurs entiers. Le porte-parole du gouvernement, le député Bob Dechert, rétorque qu'il s'agit d'une « exception relativement étroite ».

Le gouvernement soutient qu'un des objectifs de sa loi sur la prostitution est de protéger les enfants de la vue de la prostitution en encourageant les femmes à travailler à l'intérieur. « Les enfants ont le droit de ne pas la voir, de ne pas y être exposés », a plaidé M. Dechert en comité mardi. « Un enfant de 10 ans a le droit d'aller au terrain de jeu, à son école et, pour cette petite partie de sa vie, de ne pas savoir que la prostitution existe [...]. Ne pouvons-nous pas leur donner cette petite place? Ne pouvons-nous pas dire aux femmes qui choisissent de continuer à aller dans la rue [...] s.v.p., pas devant les écoles? Pas près des terrains de jeu? Pas près des garderies? Donnons à ces enfants innocents cette petite place où ils n'ont pas besoin de voir la prostitution. Est-ce trop demander? »

### Vision de l'opposition

Le gouvernement a accordé une seule concession à l'opposition: la loi sera soumise à une révision parlementaire dans cinq ans. Il a toutefois refusé d'obliger le ministère de la Justice à produire chaque année des statistiques sur la prostitution et une évaluation de l'impact de la loi sur la santé et la sécurité des prostituées. Et après s'y être montré ouvert, il a rejeté la demande du Nouveau Parti démocratique d'effacer rétroactivement le casier judiciaire de toutes les prostituées. Le libéral Sean Casey était d'accord, soulignant qu'il était illogique de continuer à pénaliser quelqu'un reconnu coupable en vertu d'une loi déclarée inconstitutionnelle par les tribunaux.

La séance parlementaire de mardi a conclu le processus de révision du projet de loi C-36 et pour ainsi dire scellé la législation dans sa forme finale. Elle a permis d'entrevoir comment le NPD aurait, lui, répondu à la décision de la Cour suprême. Le NPD a en effet proposé un amendement qui aurait seulement criminalisé les clients qui achètent les services sexuels d'une personne contrainte à se prostituer. Tout achat dans un contexte « consensuel » serait resté légal.

Le gouvernement a rejeté cette proposition. « C'est notre intention de rendre illégal l'achat de services sexuels ou la communication dans le but d'acheter des services sexuels de quelque personne que ce soit, où que ce soit, et à n'importe quel moment que ce soit au Canada », a martelé Bob Dechert. A la lumière du jour ou dans la noirceur des ombres, à l'intérieur ou à l'extérieur. Quel que soit l'endroit que vous puissiez imaginer au Canada: en haut d'un arbre ou dans un terrier de lapin, dans un barrage de castor, oui, à 100%. Ces acheteurs, on leur dira que ce n'est pas bien. »

Les libéraux n'ont proposé aucun amendement au projet de loi.

Le Devoir

## Christine St-Pierre sur la défensive

### Le député Lisée maintient sa menace de poursuite malgré la mise au point de la ministre libérale

Québec — La guerre de mots entre la ministre Christine St-Pierre et son prédécesseur Jean-François Lisée se poursuit de plus belle: le député péquiste maintient sa menace d'entamer des procédures judiciaires contre la ministre libérale, qui a nié mardi avoir voulu attaquer la famille de M. Lisée.

« Les interrogations légitimes que j'ai soulevées quant aux 11 déplacements ou visites de M. Lisée en France n'ont en aucun cas et d'aucune façon fait mention de sa famille. S'il a senti, d'une quelconque manière, une atteinte à sa vie privée, ce n'était pas du tout mon intention. Le respect de la vie personnelle des élus est pour moi un principe primordial », a déclaré la ministre St-Pierre dans un communiqué.

« Sans vouloir lui prêter de mauvaises intentions, le député de Rosemont contribue à alimenter des propos diffamatoires que je n'ai jamais tenus », a-t-elle ajouté.

Cette mise au point est loin d'avoir satisfait le député Lisée. « Je lui demandais de se rétracter sur les faits mensongers qu'elle a répétés à mon sujet et de s'excuser auprès de ma famille. Elle n'a fait ni l'un, ni l'autre », a-t-il écrit sur son blogue mardi soir. Il envisage toujours de poursuivre la ministre libérale en diffamation.

Le député péquiste et ancien ministre des Relations internationales accorde à celle qui lui a succédé au ministère un délai d'une semaine pour s'amender, à défaut de quoi il intentera une poursuite en diffamation.

« Ce n'est pas vrai qu'on peut salir une réputation et s'en sauver. C'est le combat que je vais mener », a déclaré M. Lisée en point de

presse mardi à l'Assemblée nationale.

« Mme St-Pierre sait comment une poursuite en diffamation va se terminer. Les faits, les témoignages, les documents vont lui donner tort et me donner raison. Je lui demande donc d'émettre d'ici une semaine une rétractation complète de ses allégations et d'exprimer ses excuses envers ma famille. Sinon, j'engagerai une poursuite en diffamation », a-t-il affirmé.

### Des frais remboursés

La semaine dernière, Mme St-Pierre a soulevé publiquement des doutes sur l'intégrité de son prédécesseur, sous-entendant qu'il avait abusé de ses missions officielles dans l'Hexagone pour des activités personnelles. Elle a allégué que M. Lisée s'était rendu 11 fois à Paris en 18 mois.

M. Lisée admet d'emblée qu'il a profité de missions et d'escapes dans la Ville Lumière pour visiter sa conjointe Sandrine Perrot et leurs deux enfants, qui demeurent à Chartres, à 90 minutes de Paris. Il assure toutefois avoir remboursé tous les frais reliés à ses activités privées, y compris les services d'un chauffeur. Il ignore le montant qu'il a versé, mais promet de déposer les documents pertinents au tribunal s'il entame une poursuite.

« Au procès, s'il y a un procès, je ferai sortir toutes mes cartes de crédit », a-t-il dit.

Flanqué de sa conjointe et du chef parlementaire du Parti québécois, Stéphane Bédard,

M. Lisée a accusé la députée libérale de l'Acadie d'avoir entraîné sa famille dans le débat public, une faute inacceptable à ses yeux.

« Il y a une règle non écrite dans la politique et les médias québécois: on ne touche pas à la vie familiale des élus. Or Mme St-Pierre a franchi cette ligne rouge à toute vapeur, en faisant de ma vie familiale un sujet de discussion publique, comme si c'était quelque chose de répréhensible ou de mystérieux. Alors, exceptionnellement, j'ai demandé à ma conjointe Sandrine d'être à mes côtés aujourd'hui. C'est elle et nos deux enfants — et bientôt un troisième — qui font qu'on traverse l'Atlantique pour se voir l'un l'autre », a-t-il relaté.

M. Lisée s'est défendu d'avoir profité de toutes les occasions pour se rendre à Paris auprès de sa famille aux frais des contribuables. Le décompte qu'il a fourni aux journalistes mardi relève cinq missions à Paris, six visant d'autres destinations et cinq aux États-Unis. En comparaison, l'ex-ministre libéral des Relations internationales, Pierre Arcand, a effectué six missions dans la capitale française, a fait remarquer le député de Rosemont.

Comme il prévoit de payer des coûts importants s'il y a poursuite, il met son adversaire au défi d'en faire autant et d'assumer elle-même les frais de sa défense.

Avec Le Devoir  
La Presse canadienne



Christine St-Pierre



Jean-François Lisée



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Serge Lavoie et Rudi Ochietti se sont présentés au palais de justice mardi matin pour assister à l'audience de la policière Stéfanie Trudeau, en vain.

## Les victimes de « Matricule 728 » se confient

### Deux ans se sont écoulés depuis la violente intervention de la policière Trudeau. Prévus pour mardi, la comparution a été reportée au 26 septembre.

MÉLANIE LOISEL

Serge Lavoie et Rudi Ochietti s'étaient levés tôt, mardi matin, pour assister à l'audience de la policière Stéfanie Trudeau, surnommée « Matricule 728 », qui est accusée de voies de fait simple à l'égard d'un citoyen. Les deux hommes, qui ont été tabassés par l'agente en octobre 2012, tenaient à être présents pour s'assurer que cette histoire ne soit pas oubliée. En moins d'une vingtaine de minutes, le juge a par contre reporté la comparution au 26 septembre à la demande de la défense, qui réclame des preuves supplémentaires pour sa cliente.

À la sortie de la salle d'audience du palais de justice de Montréal, les deux amis étaient découragés par la longueur des procédures. « N'importe quelle histoire embarrassante pour les policiers, on a toujours l'impression qu'ils l'étaient dans le temps », déplore M. Lavoie, qui est considéré comme la seule victime de l'agente Trudeau, suspendue, pour le moment, avec salaire.

Le 2 octobre 2012, la policière a été filmée en train de le tabasser violemment pendant de longues minutes. Rudi Ochietti, qui était présent ce jour-là, affirme qu'il a lui aussi eu droit à un traitement violent de la part de la policière

Trudeau. Comme il n'apparaît pas sur la vidéo, aucune accusation n'a pu être déposée contre la policière dans son cas. « La policière Trudeau m'a sauté dessus d'abord. Serge est alors intervenu et elle a sauté sur lui », rappelle M. Ochietti, qui demeure ébranlé par toute cette histoire.

### Tourner la page

Après presque deux ans, les deux hommes ont envie de tourner la page de cette affaire qui a laissé beaucoup plus de marques qu'ils ne l'auraient imaginé. Pendant plusieurs mois, ils ont eu de la difficulté à dormir, fait des cauchemars et eu des moments d'angoisse. « Tu serres les dents tout le temps et tu ne sais pas pourquoi », raconte Serge, 51 ans, qui a dû se battre pendant un an et demi avec l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) avant de pouvoir recevoir de l'aide psychologique, sans pour autant recevoir de l'aide financière. Pendant quelque temps, les policiers le reconnaissaient aussi dans la rue, ce qui le mettait mal à l'aise. Il avait l'impression de voir « la matricule 728 » partout.

Même s'il a vécu cette histoire dans l'ombre, Rudi reconnaît qu'il a lui aussi longtemps craint les policiers en se promenant dans la ville. « Je suis découragé de notre force policière à

Montréal. La police devrait être là pour aider, pour s'occuper de notre communauté, et j'ai réalisé que ce n'est pas ça qu'on a », raconte-t-il avec une pointe d'inquiétude dans la voix. Sa mésaventure lui a fait prendre conscience du manque de transparence des forces policières. « Ce n'est pas possible que des policiers enquêtent sur d'autres policiers. La fraternité est tellement forte et puissante qu'ils vont toujours se protéger entre eux », soutient M. Ochietti. Selon lui, il faudrait que des citoyens puissent jouer un plus grand rôle lors des enquêtes pour créer une espèce de « couche » entre les policiers.

Son ami Serge Lavoie pense aussi qu'il est temps de revoir les procédures pour redonner confiance aux citoyens à l'égard des policiers et même du système judiciaire. « Si on veut que notre société reste bien, il faut s'en occuper. Si on a des policiers qui stimulent l'agressivité, la violence et qu'il y a impunité, on ne l'aura pas et on va perdre ce qu'on a », lance-t-il comme un grand cri du cœur.

La policière Stéfanie Trudeau est passible d'une peine de cinq ans d'emprisonnement si elle est reconnue coupable de voies de fait sur M. Lavoie.

Le Devoir

## ACTUALITÉS

## NORTHERN GATEWAY

## Des Premières Nations veulent bloquer le projet en Cour fédérale

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Un groupe de Premières Nations de la Colombie-Britannique se tourne vers la Cour d'appel fédérale pour tenter de bloquer le projet de pipeline Northern Gateway.

Sept nations de la province de l'Ouest — certaines situées dans l'archipel d'îles du Pacifique que traverseraient des bateaux-citernes pour transporter le pétrole canadien vers l'Asie — ont entamé des contestations judiciaires au cours des derniers jours afin de faire invalider l'approbation du gouvernement fédéral au projet de pipeline d'Enbridge. Les communautés autochtones demandent à la Cour d'appel fédérale une révision judiciaire de la décision d'Ottawa qui a donné le feu vert à Northern Gateway, à la mi-juin, en y indexant 209 conditions auxquelles devra répondre Enbridge.

«Le Canada a le devoir de consulter [les Premières Nations] de façon significative. C'est dans la Constitution. Et ce n'est pas arrivé», a déploré le chef intérimaire de la nation Gitksaan, Clarence Innis. Sa communauté a déposé 7500 pages de documents à la commission d'examen conjoint du projet, mais on n'a pas tenu compte de ses préoccupations, a-t-il fait valoir dans un entretien téléphonique avec *Le Devoir*. Gitksaan — située sur une île à l'ouest de la Colombie-Britannique — espère mainte-

nant que le tribunal invalidera l'accord d'Ottawa, puisque le gouvernement ne les a pas suffisamment consultés, à son avis, et bloquera ainsi le projet de pipeline qui transporterait le pétrole albertain vers Kitimat, sur la côte Ouest, où des bateaux prendraient le relais vers l'Asie.

«Nous voyons cela comme une menace à notre mode de vie, notre culture, notre connexion spirituelle à ce territoire. Nous voulons de l'équité et du respect. [...] Nous dépendons de ces ressources, au moins 80% de l'alimentation de notre population vient de cette mer. Et une bonne part de cette ressource que nous tentons de protéger aboutit aussi sur vos tables à dîner. Ce n'est pas juste pour Gitksaan. C'est pour tout le Canada aussi», a fait valoir le chef Innis.

Gitksaan ne fait pas cavalier seul. Les Premières Nations Haida (elle aussi dans l'archipel d'îles que traverseraient les bateaux pétroliers) ainsi que Haisla, Heiltsuk, Kitasoo/Xaisxais, Nedleh Whut'en et Nak'azdli ont entamé des contestations judiciaires auprès de la Cour d'appel fédérale. Les communautés estiment que la décision de la Cour suprême il y a deux semaines d'accorder à la nation de Tsilhqot'in le titre de terre ancestrale et de lui confirmer le contrôle exclusif de ce territoire leur sera utile puisqu'elle est venue confirmer le devoir d'Ottawa de consulter les communautés autochtones.

Le Devoir

## Fin de l'opération de secours dans le métro de Moscou

Moscou — L'opération de secours après le déraillement mardi d'une rame du métro de Moscou qui a causé la mort de 21 personnes, l'accident le plus grave à être survenu dans le métro moscovite, est «entièrement terminée», ont annoncé les autorités russes. «L'étape de sauvetage est terminée», a annoncé le ministre russe des Situations d'urgence, Vladimir Poutchkov. «D'ici à 30 heures, tout doit redevenir à la

normale.» Les passagers de la rame, qui a déraillé à l'heure de pointe mardi matin, «ont tous été extraits» des voitures du métro, a précisé le maire adjoint de Moscou, Piotr Birioukov. Les secours tentaient toujours sur place de dégager le corps d'une des 21 victimes, a indiqué l'agence de presse russe Ria Novosti. Selon le ministère des Situations d'urgence, 129 personnes ont été hospitalisées, dont 42 dans un état grave. Deux étrangers, un Tadjik et un Chinois, ont trouvé la mort dans la catastrophe, a précisé le directeur du département de la Santé de Moscou.

Agence France-Press

## Montréal met fin aux programmes d'accès à la propriété

L'exode des familles vers les banlieues pourrait s'accélérer

PHILIPPE ORFALI

La fin abrupte de programmes d'accès à la propriété et d'aide financière à la rénovation de la Ville de Montréal risque d'accélérer à nouveau l'exode des familles vers les banlieues, a déploré mardi Projet Montréal.

L'administration Coderre a annoncé en début de semaine, sans préavis, l'annulation de nombreux programmes de subventions à l'acquisition et à la rénovation de propriétés résidentielles, qui permettaient chaque année à plus d'un million de familles d'acquiescer une première demeure ou encore de procéder à des rénovations importantes sur leur habitation. Une décision prise en raison, semble-t-il, du non-renouvellement de la participation financière du gouvernement du Québec à ce programme.

Montréal, qui recevait chaque année près de 8 millions de dollars de Québec dans le cadre de cette initiative, serait la seule ville à avoir annulé ses programmes de subvention, a souligné une porte-parole de la Société d'habitation du Québec, Myriam Régner. À l'échelle de la province, l'enveloppe budgétaire accordée à cette fin s'élevait annuellement à 29,2 millions, une somme retranchée dans le



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les programmes touchés bénéficiaient presque exclusivement aux familles avec enfants, leur offrant des subventions allant de 4000 \$ à 12000 \$. Un autre coup dur pour Montréal, qui peine à retenir ses jeunes familles.

cadre des plus récents efforts de réduction des dépenses gouvernementales.

## Le cœur urbain affecté

Les programmes touchés — Rénovation résidentielle majeure, Rénovation à la carte, Acquisition d'une propriété (volet remboursement forfaitaire), Stabilisation des fondations, Habitations urbaines pour familles et Bonification Accès-Logis — bénéficiaient presque exclusivement aux familles avec enfants, leur

offrant des subventions allant de 4000 \$ à 12000 \$, a souligné mardi le chef de l'opposition à l'Hôtel de Ville, Richard Bergeron. Un autre coup dur pour Montréal, qui peine à retenir ses jeunes familles, dit-il.

«Chaque année, Montréal perd 22 000 résidents, en particulier des familles, au profit des banlieues. [...] Cet exode des jeunes familles vers la banlieue appauvrit la métropole et nuit à la vitalité de Montréal. La ville et Québec doivent mieux répondre aux besoins des jeunes

## COUPES À RADIO-CANADA

## D'ex-membres du CA sont inquiets

Ottawa — Neuf anciens membres du conseil d'administration de Radio-Canada ont écrit au président actuel du conseil afin de lui faire part de leurs inquiétudes face aux coupes annoncées par le diffuseur public.

L'ancien président de Radio-Canada, Robert Rabinovitch, et Guyline Saucier, qui a été présidente du conseil d'administration, font partie des signataires de la lettre envoyée à Rémi Racine.

Radio-Canada doit retrancher 130 millions \$ de son budget en raison des compressions fédérales, d'une baisse de ses revenus publicitaires et de la perte des droits de diffusion du hockey.

Le diffuseur a annoncé le mois dernier qu'il réduirait son personnel de quelque 20 % au cours des cinq prochaines années, couperait dans ses bulletins de fin de soirée et diminuerait son volume de productions maison. Il a également évoqué la possibilité de vendre son quartier général torontois. Il a de plus l'intention d'axer ses priorités sur

les services mobiles et numériques plutôt que sur la radio et la télévision.

Un des signataires de la lettre, Clarence LeBreton, s'inquiète de la diminution des productions du diffuseur. Parfois, des coupures cosmétiques doivent être faites pour équilibrer un budget, dit-il, mais les plus récentes réductions annoncées auront pour effet d'éventrer le vénérable diffuseur.

En entrevue, M. LeBreton a qualifié le conseil d'administration de «gardien du temple» et demande à M. Racine de manifester son inquiétude devant le démantèlement proposé. M. Racine a indiqué, par courriel, que la lettre fera l'objet de discussions au cours de la prochaine réunion du conseil d'administration de la SRC.

D'ici 2020, Radio-Canada supprimera de 1000 à 1500 de ses 7500 emplois. Ces suppressions d'emplois s'ajoutent aux 657 déjà annoncées par le diffuseur en avril.

La Presse canadienne

## Duffy aurait une fille illégitime

Une femme de 32 ans vivant au Pérou affirme être la fille illégitime de l'ancien sénateur conservateur Mike Duffy, selon le magazine *Maclean's*. Karen Duffy vit à Lima. En entrevue avec le magazine anglophone, elle a allégué que sa mère avait eu un enfant avec l'ancien journaliste vedette alors que celle-ci était en train de finir de purger une peine d'emprisonnement dans une affaire de trafic de drogue. La mère de M<sup>me</sup> Duffy aurait eu une relation avec M. Duffy il y a plus de 30 ans, alors qu'elle finissait de purger sa peine dans une maison de transition. Celle-ci aurait par la suite quitté le Canada pour vivre au Pérou, son pays d'origine, où elle a accouché. Elle a tenu à ce que sa fille conserve le patronyme de M. Duffy dans son acte de naissance péruvien, selon *Maclean's*. La jeune femme poursuit M. Duffy au Pérou afin qu'il reconnaisse qu'il est son père biologique. L'ancien sénateur a réagi par écrit en transmettant une déclaration aux médias, expliquant qu'il s'agissait de «fausses allégations» émanant d'une ancienne «trafiquante de drogue». Karen Duffy souhaite que M. Duffy transmette un échantillon d'ADN afin de savoir s'il y est son père biologique. M. Duffy a été nommé au Sénat en 2009.

Le Devoir

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL NO: 540-17-010573-144

COUR SUPÉRIEURE CAISSE DES JARDINS DES GRANDS BOULEVARDS DE LAVAL

Demanderesse c. Mario GIGUÈRE

Défendeur ORDONNANCE DU TRIBUNAL PAR ORDRE DU TRIBUNAL

La demanderesse Caisse Desjardins des Grands Boulevards de Laval avis le défendeur Mario Giguère qu'elle a déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Laval, une requête introductive d'instance amendée en délaissement forcé pour vente sous contrôle de justice d'un immeuble situé au 799 Des Cascades à Mascouche, Québec. Une copie de cette requête a été laissée à l'attention du défendeur, au greffe du tribunal, au Palais de justice de Laval, situé au 2800, Boulevard Saint-Martin Ouest, à Laval, province de Québec.

La requête sera présentée pour adjudication devant le tribunal le 19 août 2014 à 9:00 heures de l'avant-midi en salle 2.02 au Palais de justice de Laval, 2800 Boulevard Saint-Martin Ouest à Laval, province de Québec, et le tribunal pourra à cette date procéder à l'audition de la cause et prononcer un jugement conforme aux conclusions contenues dans la requête introductive d'instance qui vous est destinée, à moins que vous ne soyez présent devant le tribunal à cette date.

VEUILLEZ DONC AGIR EN CONSÉQUENCE.

LAVAL, le 11 JUILLET 2014

Carolina Cocullo, g.a.c.s.

Greffier de la Cour supérieure

Me Claude Papineau avocat

1600 Boul. St-Martin Est,

Tour A, Bureau 700

Laval (Québec) H7G 4R8

Téléphone : (450) 668-4500

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE CIVILE) NO 540-17-010573-144

COUR SUPÉRIEURE PARTIE DEMANDERESSE ROBERT KALFAYAN

Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 28/07/2014 à 10:00 AU: 1501 DES FUTAILLES

MONTREAL seront vendus par l'intermédiaire de la SAQ, les biens et effets de ROBERT KALFAYAN,

saisis en cette cause, soit VINS ET SPIRITUEUX HUGO PHILIPPE & ASSOCIÉS HUISSIERS DE JUSTICE 165 RUE DU MOULIN

ST-EUSTACHE QUÉBEC J7R 2P5 TEL 450-491-7575

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL

NO : 500-05-083028-140 No. : ETA-3172-14

COUR DU QUÉBEC ET COUR FÉDÉRALE.

L'Agence du Revenu du Québec et Gouvernement Fédéral

Partie demanderesse c. Jules César Badra

Partie défenderesse AVIS DE VENTE

Prenez avis que les biens de la partie défenderesse seront vendus en justice par huissier le 29 juillet 2014 à 10 h au 14499, boul. Gouin à Pierrefonds, province de Québec.

Les biens saisis sont ci-dessous énumérés : Un meuble

avec portes bois brun, 1 TV LG 60" avec cinéma maison, 1 foyer

Hampton, une table de centre bois beige, 2 chaises, 2 chaises noires et grises et plusieurs autres

biens. Conditions : argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre de Michel Gaucher, huissier de justice en fidécomis. Pour toute

information Michel Gaucher, huissier de justice Tél : 450-654-6511

entre 9 h00 et 16h00

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que Pauline Thibault-Zamojski, en son vivant domiciliée au 2166, rue Favard app. 1 à Montréal, province de Québec, H3K 1Z8, est décédée le 28 septembre 2008 à Montréal, province de Québec. Un inventaire révisé de ses biens a été dressé le 7 juillet 2014 par le liquidateur successoral, conformément à la loi, et peut être consulté par les intéressés aux bureaux du liquidateur situés au 600, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2000, à Montréal, province de Québec, H3B 4L8 sur rendez-vous seulement en communiquant avec monsieur Frédéric Richard au 514 390-4245.

Donné à Montréal, ce 15 juillet 2014.

Raymond Chabot inc., liquidateur.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (Article 102(4) de la Loi) Dans l'affaire de la faillite de : 9117-6263 QUÉBEC INC. ayant fait affaire sous la raison sociale CONCEPTK

Avis est par les présents donné que la faillite de 9117-6263 QUÉBEC INC. ayant fait affaire sous la raison sociale CONCEPTK,

3128, Av. Du Mont-Royal Est, Montréal, Québec, H1Y 3M5, Canada, est survenue le 4<sup>e</sup> jour de juillet 2014, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23<sup>e</sup> jour de juillet 2014 à 9:00 heures, au Bureau du

syndic - Montréal, 1290, rue St-Denis, bureau 802, Montréal (Québec).

Daté à Montréal, Québec 8<sup>e</sup> jour de juillet 2014.

Guyline Houle, Syndic

PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC., Syndic

1290, rue Saint-Denis

Bureau 802

Montréal (QC) H2X 3J7

Tél. : (514) 282-8667

Télex : (514) 282-8667

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

Tél. : 514-985-3344

Fax : 514-985-3340

Sur Internet :

www.ledavoir.com/services-et-annonces/avis-publics

www.ledavoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres

Courriel :

avisdev@ledavoir.com

QTMG HUISSIERS DE JUSTICE COUR DU QUÉBEC PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO : 500-22-213169-143

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL Partie demanderesse c. ANTONIO DI LORIO

Partie défenderesse ASSIGNATION 139 C.P.C.

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Montréal, une requête introductive d'instance. Une copie de cette

requête et de Pavis au défendeur ont été laissés à l'attention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, local 1.120, situé au 1 rue Notre Dame Est, Montréal. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 27 août 2014 à 9H00 en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.

À Montréal, le 30 juin 2014

RUXANDRA CORNELIA IEPAN

Greffier adjoint, C.Q

QTMG HUISSIERS DE JUSTICE COUR DU QUÉBEC PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO : 500-22-213169-140

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL Partie demanderesse c. MOSHE HEZRONY

Partie défenderesse ASSIGNATION 139 C.P.C.

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Montréal, une requête introductive d'instance. Une copie de cette

requête et de Pavis au défendeur ont été laissés à l'attention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, local 1.120, situé au 1 rue Notre Dame Est, Montréal. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 27 août 2014 à 9H00 en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.

À Montréal, le 4 juillet 2014

RUXANDRA CORNELIA IEPAN

Greffier adjoint, C.Q

QTMG HUISSIERS DE JUSTICE COUR DU QUÉBEC PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO : 500-22-213169-140

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL Partie demanderesse c. M<sup>re</sup> Domenico Zambito

Secrétaire d'arrondissement

AVIS PUBLIC

Ville-Marie Montréal

ERRATUM

DEMANDES DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM 1307, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST ET 1430, RUE DE LA MONTAGNE

Les personnes intéressées sont priées de noter que, dans l'avis public intitulé « Demandes de participation à un référendum » qui a paru le 12 juillet 2014 dans le journal *Le Devoir*, la liste des zones concernées par l'agrandissement du magasin Ogilvy avec des composantes commerciales, hôtelières et résidentielles au 1307, rue Sainte-Catherine Ouest et emplacement de l'ancien hôtel de la Montagne au 1430, rue de la Montagne - pp 292 (dossier 1146347036), aurait dû comprendre au sous-paragraphe a) du paragraphe 4 la zone visée 0215.

Montréal, le 16 juillet 2014.

M<sup>re</sup> Domenico Zambito

Secrétaire d'arrondissement

AVIS PUBLIC

Rosemont La Petite-Patrie Montréal

Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 2 juin 2014, a adopté le règlement suivant :

RCA2614-001 Règlement autorisant un emprunt de 4 259 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 8 juillet 2014.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour, conformément à la loi et est disponible, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 16 juillet

Me Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA

Secrétaire d'arrondissement

AVIS PUBLIC

Rosemont La Petite-Patrie Montréal

Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 2 juin 2014, a adopté le règlement suivant :

RCA2614-001 Règlement autorisant un emprunt de 4 259 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 8 juillet 2014.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour, conformément à la loi et est disponible, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 16 juillet

Me Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA

Secrétaire d'arrondissement

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

&lt; AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Canada Province de Québec District de MONTREAL Localité MONTREAL

COUR DU QUÉBEC

Chambre civile

Division des petites créances

1 NOTRE-DAME EST #1.04

MONTREAL (QC)

H2Y 1B6

Téléphone : 514-393-2304

ORDONNANCE (Art. 139 C.p.c.)

Il est ordonné aux défendeurs ci-dessous mentionnés d'informer le greffier de l'option choisie dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance. Des copies de la demande et de l'avis des options du défendeur ont été laissées au greffe de cette cour à votre intention. À défaut de ce faire, jugement pourra être rendu contre vous sans autre avis ni délai.

Défendeurs N° dossiers Demandeurs

8141789 CANADA INC 500-32-134510-124 DUPRAS, LISE & ALL

9180-4567 QUEBEC INC 500-32-134510-124 DUPRAS, LISE & ALL

MATTEAU, JEAN PIERRE 500-32-134510-124 DUPRAS, LISE & ALL

APOLON, AGNES 500-32-141338-147 AGENCE DE VOYAGE CAP SERVICES FINANCIERS

CERILIEEN, JEAN LOUIS 500-32-142759-143 SERVICES FINANCIERS

DIENE, MANSOUR 500-32-142572-140 FOCUS COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ET DIVERTISSEMENT INC.

DIONNE, SERGE 500-32-134363-128 MAALOUF, CAMILLE

DUMAIS, FREDERIC 500-32-142148-149 SERVICES FINANCIERS

EBENISTERIE BOUCHARD 500-32-139214-136 ESNAAT(

## ACTUALITÉS

COMMISSION CHARBONNEAU

## La corruption, une « maladie sociale et politique », selon trois professeurs

BRIAN MYLES

La corruption n'est pas le seul fruit de quelques « pommes pourries ». C'est une véritable « maladie sociale et politique » qu'il faut combattre par une bonne dose de démocratie participative.

Dans un mémoire déposé à la commission Charbonneau, trois professeurs en philosophie (Marc-Antoine Dilhac, Christian Nadeau et Pierre-Yves Néron) invitent les entreprises privées et les titulaires de charges publiques à en faire plus dans la lutte contre la corruption.

Si les entreprises croient sincèrement à la saine concurrence et au libre marché, elles doivent se doter d'une « norme anticorruption », calquée sur la norme ISO, afin de faire respecter les règles du libre marché.

« Par souci de cohérence, le milieu des affaires aurait intérêt à en faire beaucoup plus pour lutter contre la corruption, pour participer à la création d'un environnement sain de concurrence économique », écrivent les trois éthiciens.

Les élus doivent également cesser d'imputer la responsabilité de la corruption à une poignée de « pommes pourries ».

Cette analogie facile à comprendre a l'avantage d'évacuer toute forme de remise en question du système et des règles du jeu. « On peut cibler et condamner des individus "corrompus", mais il est plus difficile de penser la corruption de nos institutions », constatent MM. Dilhac et Nadeau, deux professeurs de philosophie à l'Université de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les trois auteurs du mémoire craignent que la juxtaposition des instances de lutte contre la corruption — l'inspecteur général de Montréal, Denis Gallant (notre photo) et le vérificateur général — entraîne une concurrence néfaste entre elles.

Montréal, et M. Néron, leur homologue de l'Université catholique de Lille.

Pour les trois auteurs, la corruption est « un virus » qui se développe dans des institutions dysfonctionnelles, au sein desquelles il y a trop d'occasions de contourner les règles. En ce sens, la corruption relève à la fois d'une responsabilité individuelle et collective.

La souche du virus est tenace, principalement parce qu'il y a un effritement de la reddition des comptes, un

déclin de la représentativité politique, un accroissement du pouvoir discrétionnaire des élus dénoncé de longue date par le vérificateur général, et une perte généralisée d'expertise dans des institutions clés telles que le ministère des Transports.

## Des progrès

Selon Marc-Antoine Dilhac, le Québec est à l'avant-scène du combat mondial contre la corruption. « On affronte la corruption comme aucun autre pays ne l'a fait », dit-il en entrevue.

L'intérêt que la société civile porte à la lutte contre la corruption est sain. Les chercheurs voient d'un bon œil les travaux de la commission Charbonneau; sa mise en place est à la fois « un symptôme » de la gravité de la maladie qu'est la corruption et « une réponse qui témoigne de la vitalité de la démocratie québécoise ».

L'État doit profiter de l'occasion pour accroître la place de la démocratie participative. Des commissions citoyennes et des comités d'experts pourraient accompagner les élus, pour les conseiller dans la prise de décision, comme c'est le cas dans certains pays européens.

La démocratie participative, c'est aussi ajouter un gardien pour surveiller le gardien, explique M. Dilhac. Elle permet de remédier en partie aux lacunes dans la reddition des comptes, et de tempérer le pouvoir discrétionnaire des élus.

## Mise en garde

Les trois auteurs mettent l'État en garde contre la recherche de solutions faciles.

À leur avis, les élus devraient être plus modestes et plus efficaces dans la lutte contre la corruption, en gardant à l'esprit que « les solutions miracles sont le plus souvent des solutions mirages ».

A titre d'exemple, ils évoquent la création du poste d'inspecteur général à Montréal. Le vérificateur général aurait pu assumer certaines de ces nouvelles responsabilités. Les auteurs craignent que la juxtaposition des instances de lutte contre la corruption entraîne une concurrence néfaste entre elles.

Si la lutte contre la corruption est trop radicale et trop rigide, elle risque par ailleurs d'engendrer des effets pervers: pertes d'efficacité dans les entreprises et cynisme de la population devant la multiplication des affaires louches. « Il ne peut quand même pas y avoir un policier derrière chaque citoyen et une escouade derrière chaque entreprise », lance Marc-Antoine Dilhac.

Selon lui, le Québec fait fausse route en faisant une fixation sur les cadeaux modestes (bouteilles de vin et billets de hockey) que s'échangent les hommes d'affaires. Il faut plutôt s'attaquer aux dérives systémiques, et les sanctionner avec célérité.

Les auteurs n'acceptent pas que les dirigeants d'institutions publiques ou de sociétés privées se réfugient derrière leur ignorance pour excuser les dérives systémiques. « L'ignorance, même de bonne foi, constitue en soi une faute », estiment-ils.

Le Devoir

LA ROMAINE

## Couillard se rétracte, après avoir laissé planer des doutes

ALEXANDRE ROBILLARD à Québec

Le premier ministre Philippe Couillard s'est rétracté mardi après avoir remis en question le parachèvement des phases 3 et 4 de la Romaine, une étude qui doit permettre de savoir si les surplus d'électricité d'Hydro-Québec doivent servir au développement économique du Québec ou à l'exportation.

« Pour développer les prochaines phases, on n'est pas là encore, on va finir ce qui est en cours actuellement », avait-il dit. Le chef intérimaire péquiste Stéphane Bédard avait exigé que M. Couillard dissipe rapidement les doutes qu'il laissait planer sur l'avenir du chantier, qui risquaient déjà de causer des mises à pied sur la Côte-Nord, à son avis.

Selon M. Bédard, la construction de quatre centrales sur la rivière Romaine, un projet en cours de réalisation, est importante parce que ces infrastructures vont générer des revenus pour Hydro-Québec grâce à la vente d'électricité.

M. Bédard a affirmé que M. Couillard commettrait une grave erreur en décidant de limiter les travaux aux phases 1 et 2, actuellement en cours, alors que deux autres phases sont prévues.

« On a besoin de grands travaux actuellement, dans l'Est, dans le Nord, partout au Québec, a-t-il dit en entrevue téléphonique. Et là, c'est des travaux qui vont donner des revenus en plus. Ce n'est pas faire des viaducs. »

« Comme je l'ai mentionné [lundi], les surplus énergétiques du Québec sont un avantage énorme qui nous permet notamment de sécuriser notre approvisionnement énergétique, d'attirer des entreprises chez nous, de créer des emplois et d'exporter une énergie propre et renouvelable à l'extérieur du Québec », a déclaré le premier ministre dans le communiqué.

Lors d'un point de presse à Bretton Woods lundi, M. Couillard avait affirmé que le parachèvement des phases 3 et 4 serait décidé à la lumière d'une

étude qui doit permettre de savoir si les surplus d'électricité d'Hydro-Québec doivent servir au développement économique du Québec ou à l'exportation.

« Pour développer les prochaines phases, on n'est pas là encore, on va finir ce qui est en cours actuellement », avait-il dit.

Le chef intérimaire péquiste Stéphane Bédard avait exigé que M. Couillard dissipe rapidement les doutes qu'il laissait planer sur l'avenir du chantier, qui risquaient déjà de causer des mises à pied sur la Côte-Nord, à son avis.

Selon M. Bédard, la construction de quatre centrales sur la rivière Romaine, un projet en cours de réalisation, est importante parce que ces infrastructures vont générer des revenus pour Hydro-Québec grâce à la vente d'électricité.

M. Bédard a affirmé que M. Couillard commettrait une grave erreur en décidant de limiter les travaux aux phases 1 et 2, actuellement en cours, alors que deux autres phases sont prévues.

« On a besoin de grands travaux actuellement, dans l'Est, dans le Nord, partout au Québec, a-t-il dit en entrevue téléphonique. Et là, c'est des travaux qui vont donner des revenus en plus. Ce n'est pas faire des viaducs. »

La Presse canadienne

Les petits prix font les grands voyages.

114 \$

TORONTO

196 \$

NEW YORK

131 \$

TIMMINS

Autres destinations

L'occasion est trop belle. Attrapez-la au vol ! Pour économiser gros, réservez d'ici le 17 juillet 2014. Pour connaître les rabais de votre destination, consultez [flyporter.com](http://flyporter.com)

Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 17 juillet 2014. Voyagez d'ici le 14 décembre 2014. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.\* Tarifs à partir de :

HALIFAX	OTTAWA	ST. JOHN'S	TORONTO	CHICAGO
MONCTON	QUÉBEC	SUDBURY	WINDSOR	MYRTLE BEACH
MONT-TREMBLANT	SAULT STE. MARIE	THUNDER BAY	BOSTON	NEW YORK
MONTRÉAL	STEPHENVILLE	TIMMINS	BURLINGTON, VT	WASHINGTON

flyporter.com

\* Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 17 juillet 2014. Voyagez d'ici le 14 décembre 2014. Le rabais ne s'applique pas aux vols du 10 au 13 octobre 2014 et entre les États-Unis et le Canada les 26 et 30 novembre 2014. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Les tarifs sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur [flyporter.com](http://flyporter.com). Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à [flyporter.com](http://flyporter.com). En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaut.

## ÉDITORIAL

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## Faudrait savoir

La protection de la vie privée, ou plutôt ses failles font maintenant partie des sujets récurrents de l'actualité. Sur la forme, il est clair que les développements informatiques favorisent l'échange massif d'informations, avec les risques de brèches qui s'ensuivent. Sur le fond, il est tout aussi clair que cela sert bien davantage les fins de l'État et du commerce que le bien-être des individus. Une mise à jour s'impose.

**A**u Québec, les ministères et les organismes étatiques échangent de manière importante des renseignements confidentiels fournis par les citoyens, révélait cette semaine *Le Devoir*. Une affaire de routine qui facilite le travail des bureaux concernés, mais dont on ne soupçonne ni l'ampleur ni l'existence. Dans une société qui a la « transparence » pour maître mot, cela n'est pas un mince paradoxe.

On ne sait guère de choses en fait sur la nébuleuse de renseignements qui circulent au sujet de tout un chacun à Québec, à Ottawa, ou dans la sphère commerciale.

Du côté québécois, l'encadrement de la Commission d'accès à l'information semble rigoureux, mais admettons que le partage d'informations qu'elle autorise sans le consentement de la personne concernée a rarement pour but le « bénéfice » de celle-ci, comme le prévoit l'une des clauses de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. C'est plutôt la rentabilité qui motive les échanges: contrer la fraude, retrouver ceux qui doivent de l'argent à l'État...

Du côté d'Ottawa, les critiques sont plus virulentes. D'abord parce que le gouvernement conservateur a plus qu'un souci d'efficacité administrative: il est aussi obsédé de sécurité. Il a donc un faible pour les dispositions floues grâce auxquelles il se donne une grande marge de manœuvre dans la cueillette et l'échange d'informations personnelles, notamment avec des pays étrangers. La réforme qu'il vient d'apporter à la Loi sur la citoyenneté est de cette teneur, ce qui fait frémir les avocats du secteur.

À quoi s'ajoutent les dérapages. Il y a deux ans, Jennifer Stoddart, qui était alors commissaire à la protection de la vie privée du Canada, signalait l'augmentation importante de plaintes touchant la protection des données personnelles au sein des institutions fédérales. Un an plus tard, nouvelle alerte: les récriminations des citoyens atteignaient un record. Il faut, soulignait-elle, gérer ces données avec plus de rigueur. Dans certains cas, on demande trop d'informations; dans d'autres, leur protection est inadéquate. Comme si on n'avait toujours pas compris que les pirates informatiques existent et que le vol d'identité peut causer bien plus de dommages qu'un vol dans une résidence privée!

En quittant son poste, après l'avoir occupé pendant dix ans, M<sup>me</sup> Stoddart a souhaité une révision de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Elle demandait aussi que les organismes fédéraux soient obligés de déclarer les atteintes à la vie privée lorsque celles-ci sont constatées. Le même constat peut s'appliquer au Québec. Partout, ce n'est qu'en faisant des demandes d'accès à l'information (comme le démontre encore aujourd'hui notre texte sur Statistique Canada) qu'on arrive à connaître les brèches à la vie privée vécues dans les instances gouvernementales... et qui sont souvent bêtement le résultat d'une erreur humaine. L'obligation de divulguer les défaillances servirait en soi de rappel à la vigilance!

Mais il faut faire plus, tant du côté gouvernemental que de l'entreprise privée, contre les processus encore plus intrusifs, encore moins encadrés. S'il n'y a guère à attendre du côté d'Ottawa, c'est une responsabilité du XXI<sup>e</sup> siècle que doit impérativement se donner le gouvernement de Philippe Couillard dans les quatre années qui viennent.

## JUNCKER NOMMÉ PATRON DE L'EUROPE

## L'aigreur anglaise

**D**epuis mardi matin, la Commission européenne (CE) a un nouveau président. Il s'appelle Jean-Claude Juncker. Signe particulier? Lundi, il était le moteur d'une polémique très vive. Aujourd'hui, il le reste. Car jamais dans l'histoire de la CE une nomination n'aura suscité une opposition aussi ferme, voire autant d'acrimonies, que celle manifestée au premier chef par le premier ministre britannique, David Cameron.

Dans une tribune publiée dans divers quotidiens européens le 13 juillet, Cameron souligne, avec justesse d'ailleurs, que, lors des dernières élections européennes, « M. Juncker n'a figuré sur aucun bulletin de vote [...] ne s'est présenté nulle part et n'a été élu par personne. Affirmer le contraire serait profondément dommageable pour l'Europe... » Au ras des pâquerettes, Cameron a raison sur toute la ligne. Par contre, il faut bien reconnaître qu'au nom de « l'obligation démocratique » brandie par François Hollande et Angela Merkel, nul autre que Juncker ne pouvait prétendre au poste puisque ce dernier était et demeure le chef de file du Parti populaire européen (PPE) ayant remporté les élections évoquées.

En fait, la litanie de griefs qu'entretient le Britannique à l'endroit de Juncker a pour dénominateur commun la fibre fédéraliste marquée qui habite ce dernier. À la différence par exemple de son prédécesseur, José Manuel Barroso, il entend accélérer cette union politique européenne qu'abhorrent tant la majorité des Britanniques. D'autant plus que, par union politique, ces derniers entendent renforcer l'emprise que détient le couple franco-allemand sur l'Union européenne (UE).

Il faut savoir qu'au cours de ses 19 ans en tant que premier ministre du Luxembourg, après en avoir été le ministre des Finances pendant des lunes, de sa douzaine d'années en tant que président de l'eurogroupe, Juncker s'est confectionné une spécialité diplomatique: élargir et renforcer les relations entre Berlin et Paris. Car, selon lui, « les démons européens n'ont pas disparu. Ils sont juste endormis ».

Cela étant, si Cameron reproche l'inclination fédéraliste de Juncker, il s'est toujours abstenu de lui faire la critique d'entre les critiques. De quoi s'agit-il? Si la City de Londres est un paradis fiscal qui ne dit pas son nom, ce n'est évidemment pas le cas du Luxembourg qui, sous la houlette de Juncker, a enregistré une augmentation, d'ailleurs très remarquée, des activités inhérentes à l'évasion fiscale, blanchiment d'argent sale et autres.

Toujours est-il que nommer comme président de la Commission un homme qui a été au cœur ou plutôt la courroie de transmission politique des intérêts bien compris de bien des acteurs financiers devrait ravir... la City de Londres! N'est-il pas?

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

## LE DR BOLDUC, MINISTRE DE L'ÉDUCATION...



REPRISE

## L E T T R E S

## La nouvelle manière Couillard ?

Monsieur Couillard, je vous écris afin de vous faire part de ma vive déception quant à l'inaction de votre gouvernement en ce qui concerne ce qu'il est désormais convenu d'appeler « l'affaire Bolduc ».

Après toutes ces années où les contribuables québécois se sont sentis lésés par le gouvernement de votre prédécesseur, comment pouvez-vous justifier l'immoralité d'un geste en invoquant sa légalité?

Un nombre certain de Québécois ont cru en vous lorsque vous leur avez promis de vous distancer des politiques du passé. Aujourd'hui, la réplique des gestes passés, ne serait, selon vous, « qu'une tempête dans un verre d'eau »... C'est dire le peu d'importance accordée à « l'immoralité » de certains gestes politiques, alors que vous sembliez vous en offusquer au plus haut point, lors de la dernière campagne électorale. Vous parliez d'une nouvelle manière de faire de la politique...

Les récentes déclarations de votre ministre de la Santé sont irrespectueuses et semblent davantage relever des propos d'un « bully » que d'un ministre digne de ce nom! En finir avec le cynisme, disiez-vous?

Décidément, nous sommes bien loin du Parti libéral dont était membre Monsieur Claude Castonguay.

Louise Bock  
 Rosemère, le 13 juillet 2014

## PQ, des tablettes vides !

Le tsunami d'avril a laissé des cicatrices profondes dans l'orgueil du PQ. Ce parti a perdu ses meubles, sa fierté, et les tablettes sont vides. Pour l'heure on affiche « Fermé pour l'été ». Par ailleurs, les députés récemment élus ne représentent que les murs encore debout parmi les vestiges; des artefacts en devenir. Cette équipe a connu l'horreur de la défaite gênante comme l'équipe de soccer du Brésil; un bloc monolithique mal fermenté incapable de compter des buts.

Tout doit être fondamentalement rebâti, de la cave au grenier, en modifiant et en améliorant la doctrine porteuse des thèmes rassembleurs. Bref, présenter à l'électorat un buffet gastronomique irrésistible. Implantons une nouvelle administration plus affable et surtout pragmatique, une nouvelle enseigne et nouvelle génération, sans vouloir stigmatiser les anciens et les vénérables bâtisseurs. Le futur doit se détacher des décombres du passé.

Ainsi donc, le climat sera pur et non entaché par les embruns des trop nombreuses défaites et déceptions. À partir de maintenant, les jeunes, souhaitons des choix de première ronde au repêchage, devront vendre la souveraineté comme l'ultime et indispensable panacée politique. Est-ce trop miser sur la nouvelle génération et admettre qu'elle est meilleure que la précédente?

Michel Beaumont  
 Québec, le 14 juillet 2014

## Vivement le prochain FEQ

Souvent, on dit qu'il faut marcher une ville pour la découvrir. J'ajouterais qu'il faut déambuler dans les rues de Québec pour vivre son Festival d'été. Ces 240 heures annuelles que nous envient, à juste titre, bien des villes du monde entier, nous offrent des productions internationales mémorables rassemblant, chaque soir, plusieurs dizaines de milliers de personnes sur quelques hectares.

Mais c'est aussi, et surtout, une infinité de rencontres pour 50 ou 100 personnes qui, successivement, demeureront l'instant d'un spectacle des arts de la rue suspendues à la grâce, à la magie ou à la créativité de ces artistes de l'ombre. Pensons seulement à la Fanfarniente della Strada, cette colorée fanfare de musiciens indisciplinés qui, sortie tout droit des films de Fellini, fait danser le cœur et l'âme des passants de la rue Saint-Jean. Souvenons-nous de La Centaurée, ces jeunes artistes qui, pour la première fois dans une rue Cartier enfin piétonnière, allient la grâce du cirque gitan à la force des chevaux de trait. Ou à ces Lampounettes, intrigantes lampes géantes qui, le temps d'un festival, sont devenues des points de repères hors-norme faisant partie du décor.

Ces couleurs, ces sons, ces ambiances font partie intégrante du succès tant mérité du Festival d'été. [...]

Plus que 364 jours avant le retour du Festival d'été. Je m'ennuie déjà...  
 Elisabeth Farinacci  
 Québec, le 14 juillet 2014

## LIBRE OPINION

## Cache-cache au NPD

SIMON COUILLARD

Enseignant en philosophie, Cégep de Victoriaville, doctorant en études québécoises

**S**i un discours vous gêne, tâchez de détruire celui qui l'émet de la manière la plus expéditive. La formule est assez simple: présentez l'opposant comme quelqu'un de confus, quelqu'un qui ne sait pas de quoi il parle, proposez qu'il soit fort possiblement irrationnel et qu'il ne fasse pas bien son métier. Ensuite, déformez son propos et martelez votre message. Ce procédé est commun en politique professionnelle, mais je ne croyais pas en faire les frais un jour. Or, un certain Youssef Amane me l'a récemment servi dans les pages d'opinions du *Devoir* (10 juillet).

La lettre de M. Amane se voulait une réplique à la mienne, qui énonçait une vérité fort simple: pour se concilier le Canada anglais, Thomas Mulcair doit taire l'ancrage québécois de son parti. Or, cette thèse on ne peut plus claire a laissé M. Amane dans une grande confusion, écrit-il, et sa réplique n'en a conséquemment tenu aucun compte. Comme ce dernier, en plus, se fait juge de ce qu'est la bonne manière de philosopher, cela m'a opportunément rappelé

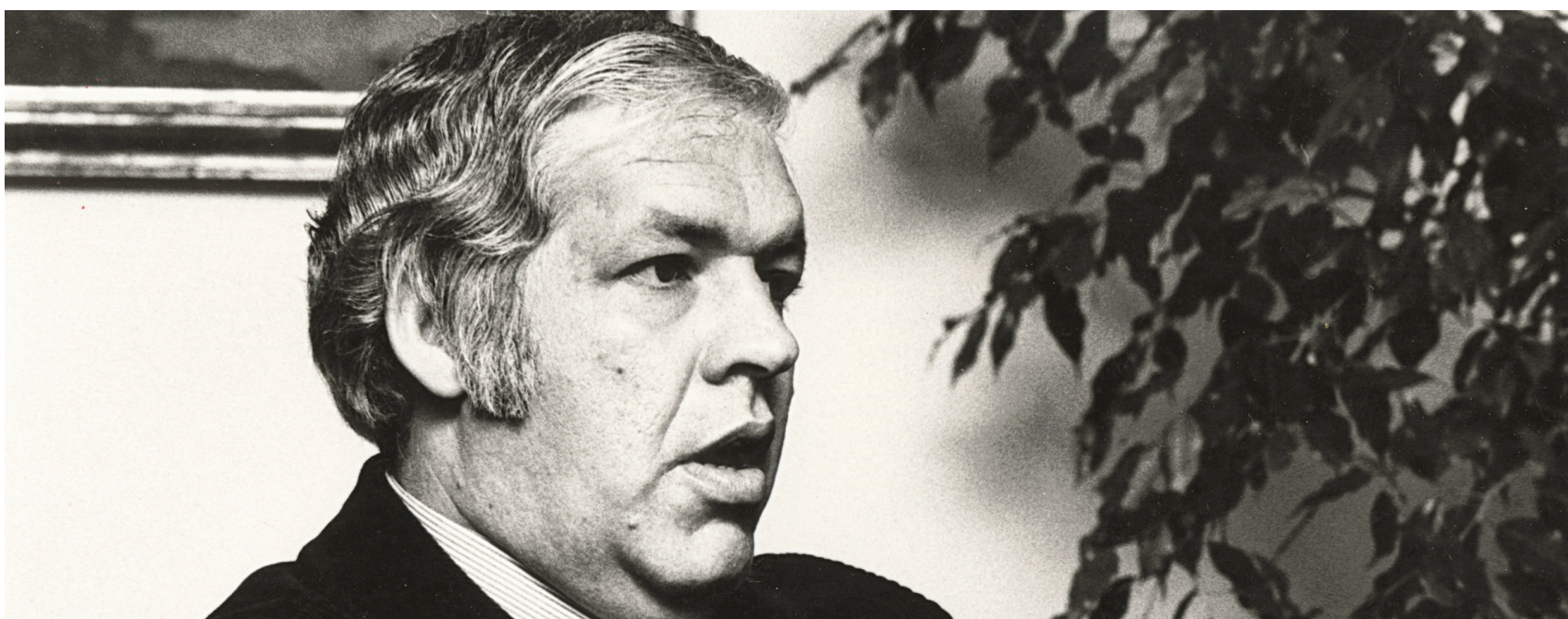
une chose. En philo 101, on enseigne qu'il faut étudier les textes de manière critique, ce qui implique également d'être attentif à leur contexte. Quelques questions sont incontournables: qui tient ce discours? Qui est son destinataire? Quelles peuvent être les motivations possibles du premier? Quels sont ses postulats ou ses croyances implicites?

En appliquant ces questions pour analyser la lettre de M. Amane, on trouve un beau cas d'école. Ainsi, Youssef Amane se présente comme un simple citoyen mont-réalais outré. Mais une courte recherche révèle qu'il a été attaché de presse du caucus du NPD jusqu'au début de l'année 2014, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il fonde la firme Agence Effectus, « une agence de communications stratégiques spécialisée en relations publiques [offrant] un éventail de services professionnels et personnalisés, axés sur la performance et les résultats ». Si Amane n'est pas lui-même l'auteur du discours de la fête nationale que je critiquais, sa situation motive, pour le moins, l'admiration qu'il a pour Thomas Mulcair. Cela n'échapperait pas aux étudiantes et aux étudiants. Le stratagème est déjà assez grossier, mais il faut ajouter que la lettre est d'une plus grande maladresse encore.

L'auteur s'y montre bon soldat, opportuniste tout de même, mais sa démarche est risquée: les gens n'aiment généralement pas ce genre de manœuvre, agressive et si évidemment intéressée.

Il y a pire, cependant. C'est que Amane a commis une erreur d'appréciation, du point de vue des intérêts du NPD. Le propos de la lettre est ténue, mais il lance un débat important: Thomas Mulcair défend-il suffisamment les intérêts du Québec à Ottawa? Il semble que le personnel politique du NPD, qui a choisi de relayer la lettre sur Twitter, croit en la pertinence de la question. Il serait en effet intéressant d'analyser les dossiers d'actualité sous cet angle, comme pour l'idée d'une commission fédérale des valeurs mobilières ces temps-ci. Quoi qu'il en soit, et en ce qui me concerne, l'enjeu se pose plutôt en ces termes: peut-on accepter qu'un communicateur professionnel qui a des intérêts financiers dans un parti politique se présente comme un simple citoyen lorsqu'il intervient dans l'espace public pour défendre ce même parti politique? Il semble en aller des « valeurs de justice, d'égalité et de respect, prônées par le NPD », selon l'auteur, et qui sont si chères au « citoyen Amane ».

## IDÉES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Denis Vaugeois est entré au Conseil des ministres en février 1978 comme ministre des Affaires culturelles.

## L'« affaire Bolduc » et le travail de député

Je relis mon rapport de 1982 et s'il avait été appliqué dans une plus large proportion, Yves Bolduc en aurait eu plein les bras avec son travail de député

DENIS VAUGEOIS

Historien et éditeur. À la suite de son élection comme député de Trois-Rivières (1976 à 1985), il a confié les éditions du Boréal à un ami et interrompu ses recherches en histoire.

J'ai décidé de prendre la défense de mon député en ce sens que jamais personne ne lui a expliqué son rôle éventuel. Il n'a probablement pas non plus reçu de cours d'histoire du Québec au cégep.

Un jour, on lui a proposé d'entrer en politique par la grande porte, c'est-à-dire d'accéder directement au Conseil des ministres. Et mieux encore, on lui a offert une circonscription sur un plateau d'argent, la mienne, Jean-Talon, celle que venait de laisser son prédécesseur. Au fait, qui est Jean Talon? Philippe Couillard, lui, le sait, il est tombé dedans quand il était petit. Son ancêtre Louis, fils aîné de Guillaume et Guillemette Hébert, a même reçu des lettres de noblesse sur recommandation de l'intendant Jean Talon en 1668.

Comme ministre, Yves Bolduc n'avait pas à se poser de questions sur son emploi du temps. Les journées n'étaient jamais assez longues, mais rien ne l'avait préparé au rôle du député. Et il n'existe pas de cours de formation pour le devenir.

Dans une vie antérieure, j'ai eu l'occasion de réfléchir, à la demande d'ailleurs du premier ministre René Lévesque, au rôle du Parlement et plus précisément du député. En janvier 1982, mon rapport était publié sous le titre « *L'Assemblée nationale en devenir. Pour un meilleur équilibre de nos institutions* ». M. Lévesque y croyait et il avait demandé de m'accorder du temps au caucus pour me permettre de le présenter aux collègues. L'intérêt était réel. Des députés aussi fringants que ceux du Parti québécois vivaient mal la réalité parlementaire. Je me souviens que l'un d'entre eux, après ma présentation, me confia: « *Je commence enfin à comprendre ce que je fais ici!* »

La première utilité d'un député est de déterminer quel parti pourra former le gouvernement. Ensuite, on lui demandera de voter selon la ligne de parti. Dans les commissions parle-

mentaires, s'il appartient au groupe ministériel, il applaudit le ministre qui prend toute la place. Autrement dit, il est préférable d'être dans l'opposition si on est simple député.

Peu après l'élection de 1976, les députés de la Mauricie ont demandé une commission parlementaire pour débattre de la crise qui frappait le secteur des pâtes et papiers. Nous avons obtenu une commission, mais on nous écarta de tout rôle. Pour ma part, j'avais utilisé mon réseau de contacts d'ancien fonctionnaire pour ramasser des tonnes d'informations, ce qui avait passablement irrité mon ami Yves Bérubé, ministre des Richesses naturelles.

Des histoires semblables, j'en ai des dizaines. La première recommandation de mon rapport visait un minimum d'indépendance pour l'Assemblée nationale. Un bon jour, les députés se mirent d'accord pour élire leur président au vote secret. Mais en 2008, lorsque Jean Charest a appris l'élection de François Gendron, il a piqué une crise; tout comme l'auraient fait Lucien Bouchard et tous les autres premiers ministres depuis ce temps. D'ailleurs, Lucien Bouchard a battu tous les records en faisant voter une motion de blâme contre un citoyen pour des propos non vérifiés.

Dans mon rapport, je recommandais qu'une commission de l'Assemblée nationale puisse assurer l'examen de l'administration des organismes qui relèvent de son autorité tout comme de l'ensemble des entreprises publiques. Après diverses recommandations de même nature, je proposais que l'Assemblée nationale puisse jouer un rôle d'initiative, d'étude et même d'enquête.

Bref, je relis mon rapport et s'il avait été appliqué dans une plus large proportion, Yves Bolduc en aurait eu plein les bras avec son travail de député. Avec l'exceptionnelle préparation qui est la sienne, il aurait été de tous les comités et de tous les débats.

Bien des gens ont répété qu'en tant que député de Jean-Talon, il avait forcément pas mal de loisirs. C'est comme si le travail de député était uniquement de venir en aide aux démunis. J'ai fait du bureau de circonscription pendant neuf ans et je reconnais l'importance d'être à l'écoute des citoyens qui se battent avec « l'administration »; mais il y a aussi une infinité de causes qui mobilisent les gens. Dans chaque circonscription, il y a des comités de

citoyens pour toutes sortes de causes et des dizaines d'organismes qui reposent sur le bénévolat.

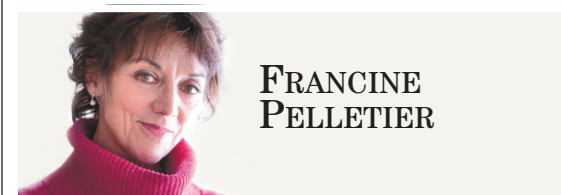
Être député, c'est aussi être à l'écoute des gens qui ont des projets et des idées. Pour simplifier, je dirai que ce qui tue la politique, c'est la ligne de parti. Tellement que dans mon rapport, je recommandais le vote secret et j'insistais pour qu'un gouvernement ne soit défait que dans deux occasions: sur une motion de censure, ou sur un refus d'appuyer le budget présenté par le gouvernement. Dans ce cas, je ne pouvais m'empêcher de souligner que, paradoxalement, l'étude du budget était le point qui prévoyait le plus grand nombre d'heures de débats, alors qu'il était entendu que pas un chiffre ne serait modifié.

Au cours des derniers mois, pour ne pas dire des dernières années, j'ai suivi deux débats qui me tiennent à cœur: la réforme des cours d'histoire au secondaire et au cégep et l'adoption du prix réglementé pour le livre.

Avec le temps, les débats sur les cours d'histoire au secondaire ont permis de rapprocher les parties, et le rapport Beauchemin a été bien reçu. Le député Yves Bolduc a-t-il suivi ce débat? A-t-il discuté de cette question avec des gens de sa circonscription? D'où viennent ses décisions, prises en coup de vent au lendemain de sa nomination au ministère de l'Éducation, de reporter la réforme et d'annuler le cours au collégial? Et le prix réglementé? N'a-t-il pas pu observer l'étonnante unanimité du milieu du livre lors de la commission parlementaire? A-t-il cherché à pousser plus loin l'examen de la question et à en discuter avec des auteurs, des libraires et des éditeurs de sa circonscription, au lieu de plier devant des diktats venus des coulisses et des lobbys? Pourtant, il a toute la formation pour comprendre les enjeux et aller au-delà des préjugés.

Personnellement, je crois que la fonction de député ne laisse pas de place pour du travail rémunéré. Toute ma vie, sauf pendant mon passage en politique, j'ai fait toutes sortes de choses en même temps: le plus souvent bénévolement, y compris une présidence d'association professionnelle. J'ai privé mon entreprise d'heures précieuses, mais ce genre d'engagement est normal, me semble-t-il, bien que dans certains milieux ça semble une « maladie » de tout monnayer.

## La morale de l'argent



FRANCINE PELLETIER

La récente controverse entourant le ministre Bolduc aura fait comprendre une chose: une partie importante des médecins du Québec marche à l'argent. Partout où l'on regarde, on est frappé par des chiffres astronomiques: la prime à l'inscription du Dr Bolduc (215 000 \$), l'indemnité de départ du Dr Barrette (1,2 million), la moyenne salariale d'un radiologiste (628 819 \$), voire d'un simple médecin de famille (264 673 \$). Chiffres auxquels on pourrait ajouter les incitations financières pour pratiquer en région (salaire majoré à 145 % pour un médecin spécialiste, augmentation de 30 % pour un médecin de famille), pour ne rien dire du salaire du Dr Couillard du temps où il conseillait le ministre de la Santé saoudien, et qui demeure à ce jour secret.

On sait évidemment depuis longtemps que les médecins gagnent très au-dessus de la moyenne. Et on veut bien, vu leurs études spécialisées et l'importance qu'ils ont dans un système démocratique. Mais la récente controverse a mis à nu un rapport de force qui va bien au-delà, une espèce de prostitution qui se fait au nom d'une meilleure gestion de la santé où, en échange d'argent sonnante, on donne un service qui devrait être donné normalement, naturellement, dans l'ordre normal des choses. Un problème certainement plus grave que l'engorgement à l'urgence et la danse des 7 voiles des groupes de médecins de famille.

Déjà, on soupçonnait le paiement à l'acte d'introduire un mercantilisme un brin malsain dans le système de soins. Bien des études le disent, la rémunération à la pièce incite « *les médecins à travailler de façon individualiste et parfois à rester insensibles aux demandes de personnes souffrantes* ». Mais le chantage financier qui désormais sous-tend le système de santé, où l'on graisse la patte d'un médecin simplement pour s'assurer qu'il prend le nombre adéquat de patients, laisse bouche bée. Pire, il est la meilleure indication qu'il y a quelque chose de pourri dans le royaume.

Ce n'est pas moi qui le dis, mais le docteur en économie et professeur au Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal, André-Pierre Contandriopoulos, auteur d'un texte qui circule abondamment dans le milieu de la santé, « *Inertie et changement* ». À ce que je sache, M. Contandriopoulos ne s'est pas prononcé sur la question Bolduc, mais son analyse de la paralysie du système de santé québécois y répond néanmoins.

Il y a plusieurs explications à la crise qui sévit depuis 40 ans dans le secteur de la santé, en commençant par la complexité du système, mais la principale, selon lui, tient à un conflit de valeurs. C'est-à-dire que les valeurs qui sous-tendent le type de système que nous nous sommes donné depuis la seconde Grande Guerre, et qui d'ailleurs font notre fierté — égalité, liberté, efficacité — sont en collision frontale avec les exigences de rentabilité du système. La notion de soigner la population, toute la population et gratuitement par-dessus le marché, notion magnanime s'il y en a une, à laquelle vient s'ajouter le serment d'Hippocrate, beaucoup de vertu là aussi, se casse périodiquement la gueule sur une combinaison de chiquage de guenille entre différents paliers d'intervenants (professionnels, technocrates, marchands, politiciens) et d'innovations technologiques qui changent constamment les façons de faire.

Le réputé docteur donne comme exemple la rémunération des médecins et l'accessibilité aux médecins de famille pour « *illustrer l'étonnante inertie du système de soins* ». Dans un cas comme de l'autre, il démontre comment les mêmes diagnostics ont été posés tous les 10 ans environ, commençant par la commission Castonguay-Nepveu en 1970 jusqu'à la commission Clair en 2000, sans que rien, ou presque, ne change.

À la lumière de la récente controverse, on peut dire qu'il y a quand même une chose qui change, magnifiquement illustrée, d'ailleurs, par la prise de bec entre l'ex-ministre de la Santé Claude Castonguay et le ministre actuel, Gaétan Barrette: le rapport à l'argent. Le bras de fer constant entre les valeurs d'entraide et de compassion qui sous-tendent le travail de soignant, défendu avec vigueur par M. Castonguay, et un système de plus en plus axé sur l'argent, qui récompense le dévouement à coups de carottes en or, défendu par M. Barrette, illustre bien la dérive dans laquelle on se trouve.

Le Dr Barrette a beau tenter de discréditer son adversaire en le traitant, à mots couverts, de « *vieux* », tout le monde sait que c'est l'ancien ministre libéral qui a raison. C'est de la vision humaniste d'un Claude Castonguay dont le système de santé a besoin, plutôt que de la vision « *au plus fort la poche* » défendue, non sans acrimonie, par Gaétan Barrette.

fpelletier@ledevoir.com

## HÔPITAUX DE L'ARRONDISSEMENT DE MONT-ROYAL

### L'Hôtel-Dieu n'a jamais été « excédentaire »!

MICHEL BERGERON  
CLAUDE C. ROY

Professeurs émérites, Université de Montréal

Le rapport du groupe d'experts, présidé par l'architecte Marie Lessard, sur l'avenir des bâtiments « excédentaires » de l'Hôtel-Dieu de Montréal et du Royal Victoria Hospital vient d'être discrètement déposé sur le site Web du Secrétariat à la région métropolitaine. Le rapport est très fouillé, minutieux et lumineux. Il rejette clairement tout projet de construction de condos sur les sites des deux hôpitaux et dresse, sur le plan financier, un tableau quasi apocalyptique des solutions proposées par divers intervenants. Il convient de souligner la franchise et le professionnalisme de ces experts.

Dans le cas de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le rapport est toutefois basé sur une fausse prémisse, à savoir que cet hôpital a été classé, de façon péremptoire, par l'Agence régionale de santé et des services sociaux de Montréal (ARSSSM), comme excédentaire et accepté comme tel par le gouvernement précédent, alors que l'Hôtel-Dieu ne l'est pas du tout si

l'on considère le nombre toujours élevé de patients hospitalisés ou admis à l'urgence. Mais les experts n'avaient pas le mandat gouvernemental de modifier la question et, en particulier, de souligner que, avec l'entrée en service de deux nouveaux centres hospitaliers universitaires, la fermeture de l'Hôtel-Dieu accentuerait la crise des urgences à Montréal et provoquerait un allongement des listes d'attente dans les services hospitaliers. Cette situation chaotique est inscrite dans les prévisions mêmes du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), situation dont l'ARSSSM préfère ne pas tenir compte.

Pour cette agence, aucun argument — qu'il soit patrimonial, universitaire ou géopolitique — ne tient. Cet argument ne semble pas davantage émouvoir Madame Hélène David, ministre de la Culture et députée d'Outremont, qui reste silencieuse depuis des mois. On n'a aucunement besoin de l'Hôtel-Dieu, aurait soutenu l'Agence devant les experts. Une insulte à notre intelligence alors qu'un document produit par l'agence en octobre dernier venait confirmer le manque de lits à Montréal. C'est surtout un affront à l'œuvre des religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et à la

contribution de cette institution à l'histoire de Montréal. Cette agence aurait autorisé la vente de l'Hôtel-Dieu ainsi que du Royal Victoria, pour lequel l'Université McGill a montré son intérêt. Il faut rappeler que le MSSS a investi 50 millions tout récemment pour rénover les urgences et les blocs opératoires de l'Hôtel-Dieu. Nous faisons face à un gaspillage honteux. On fermerait tout cela et en même temps, on planifie le même type de rénovations à l'Hôpital général de Montréal, situé à quelques centaines de mètres de l'Hôtel-Dieu. Incohérence et injustice!

Compte tenu de l'état actuel de notre système de santé, le Québec n'a pas la marge de manœuvre financière nécessaire pour fermer l'Hôtel-Dieu sans compromettre davantage l'accessibilité aux soins de proximité. De plus, les citoyens de Montréal seront privés du seul hôpital francophone situé au pied du Mont-Royal, c'est-à-dire au centre-ville. A moins de vouloir affronter, à court terme, une nouvelle crise des urgences et des listes d'attente, le MSSS doit absolument maintenir l'Hôtel-Dieu comme hôpital de proximité, avec son urgence et 150 lits, pour les citoyens des quartiers environnants.

#### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boissvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfalli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Héliane Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettino-Parazelli (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Mungar, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); correction: Andrée Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétariat); Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elinam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire), PROMOTION OLIVIER ZUIDA (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

## JEUX DU QUÉBEC : BILODEAU DIT OUI



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

**Le doublé médaillé d'or olympique** en ski acrobatique Alexandre Bilodeau a accepté la proposition du maire de Montréal, Denis Coderre, et il est devenu mardi le président du Comité d'organisation de la 51<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec qui aura lieu dans la métropole en 2016. Lors de l'annonce officielle à l'hôtel de ville, le champion olympique des bosses a déclaré que «*les Jeux du Québec, c'est le tout début de l'inspiration des jeunes. C'est ce dont ils vont se rappeler toute leur vie, qu'ils participent aux Jeux olympiques ou non*». Et c'est dans cette optique qu'il a décidé de relever ce nouveau défi, avec la mission de les aider à poursuivre leurs rêves jusqu'au bout et de leur inculquer les valeurs que le sport lui a déjà apportées.

## GOLFE

SUITE DE LA PAGE 1

tions», a résumé mardi Jean-Charles Piétacho, chef du Conseil des Innus d'Ekuanitshit.

Pour les représentants autochtones, la question des pêcheries doit être davantage prise en compte dans le débat sur les supposées retombées économiques d'une éventuelle exploitation d'énergies fossiles. Dans la seule communauté d'Ekuanitshit, au moins une centaine d'emplois en dépendent directement.

«*Un déversement aurait des impacts irréversibles sur l'industrie de la pêche*», a d'ailleurs déclaré Claude Jeannotte, chef de la communauté micmaque de Gespeg. Pour les trois communautés micmaques de la Gaspésie, la pêche représente des retombées annuelles de 72 millions de dollars. Et pour le golfe au complet, la valeur des débarquements dépasse chaque année 1,5 milliard de dollars. Quant au tourisme, les retombées totalisent plus de 800 millions.

«*Nous ne sommes pas contre le développement économique, a souligné M. Jeannotte. Mais il ne faut pas le faire aux dépens des futures générations, qui perdraient cette richesse qu'est le golfe.*»

## Silence à Québec

Le problème, selon les chefs Piétacho et Jeannotte, c'est que les décideurs politiques font totalement fi du point de vue des Premières Nations dans le débat sur le pétrole en milieu marin.

«*Les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve font comme si nous n'existions pas. Nous ne sommes pas consultés, estime Jean-Charles Piétacho. En plus, ils nagent dans l'inconnu. Ils veulent faire du développement économique sur le dos de l'environnement, alors que nous n'avons pas la capacité de protéger le golfe ou encore d'intervenir en cas de déversement.*»

Une évaluation environnementale stratégique (EES) réalisée par Genivar à la demande du gouvernement libéral du Québec a justement mis en lumière les importantes carences d'informations concernant le golfe, mais aussi l'industrie pétrolière en milieu marin. Celles-ci concernent les technologies d'exploration et d'exploitation, les composantes des milieux physique, biologique et humain, ainsi que les impacts des déversements.

Le Québec serait ainsi incapable de répondre à un déversement pétrolier en milieu marin. «*La capacité d'intervention en cas de déversement accidentel en mer est actuellement déficiente pour répondre à d'éventuels accidents majeurs, même ceux qui pourraient impliquer le transport maritime existant*», souligne le rapport de 800 pages publié en septembre 2013. On ignore également comment récupérer du pétrole «*lorsqu'il y a présence de glace*». On connaît relativement peu de choses des «*cou-*

rants et de l'évolution de ceux-ci en fonction des changements climatiques».

Or, un déversement provoqué par l'exploitation pétrolière maritime dans le secteur d'Old Harry menacerait tout l'est du golfe du Saint-Laurent, mais aussi les îles de la Madeleine, concluait en mai la première étude scientifique indépendante sur le sujet. Et pour le moment, la responsabilité des pétroliers en cas de désastre est limitée à 30 millions de dollars. Le fédéral veut l'augmenter à un milliard. La catastrophe du golfe du Mexique a coûté plus de 40 milliards de dollars.

L'évaluation produite par Genivar insiste aussi sur la nécessité de considérer le golfe du Saint-Laurent comme une seule entité. À l'heure actuelle, Terre-Neuve mène sa propre évaluation environnementale, sans partenariat avec Québec. Or, la structure de Old Harry se trouve à cheval sur la frontière maritime entre les deux provinces. En cas de marée noire, cinq provinces risquent d'être polluées.

## Droits ancestraux

Malgré les risques dénombrés par la science, le gouvernement de Philippe Couillard est toujours déterminé à aller de l'avant. Dans le cadre de l'EES lancée récemment, il entend négocier dès cet automne une loi «*miroir*» prévoyant «*les conditions de mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent (zone de gestion commune), notamment la structure géologique Old Harry*».

Du côté de Terre-Neuve, le processus progresse également vers des forages exploratoires. Mais jusqu'à présent, aucun forage n'a eu lieu dans le secteur de Old Harry, où seule l'entreprise Corridor Resources possède des permis d'exploration. Les évaluations préliminaires faisant état de la présence de deux milliards de barils de pétrole dans le fond marin se basent essentiellement sur des levés sismiques. En fait, aucune ressource pétrolière exploitable n'a jusqu'ici été trouvée dans le golfe, malgré des décennies d'exploration de la part de différentes pétrolières.

Les Premières Nations comptent cependant faire valoir leurs droits sur le golfe du Saint-Laurent. Le récent jugement de la Cour suprême qui a accordé à une nation le droit de regard sur les activités qui se développent sur son territoire «*ancestral*» leur donne espoir d'être entendus.

«*La Cour suprême a été claire sur l'obligation des gouvernements d'entreprendre des discussions avec les Premières Nations avant tout projet sur leurs territoires ancestraux, a fait valoir le chef Claude Jeannotte. Elle a aussi souligné la nécessité d'obtenir leur consentement lorsqu'un projet risque d'affecter leurs droits ancestraux. C'est exactement le cas avec les projets pétroliers dans le golfe du Saint-Laurent.*»

«*Ils ne pourront plus se défilier de leurs obligations, a ajouté le chef Jean-Charles Piétacho. Le message est très clair: il faut consulter les Premières Nations.*»

Le Devoir

## Décès de l'ex-députée Madeleine Bleau

L'ex-députée libérale Madeleine Bleau, qui a représenté la circonscription de Groulx entre 1985 et 1994, est décédée à la fin de la semaine dernière à l'âge de 85 ans. Née à Montréal en 1928, M<sup>me</sup> Bleau fut secrétaire du comité du Non au ré-

férendum de 1980 avant de devenir présidente de l'exécutif du Parti libéral du Québec dans Groulx de 1981 à 1985. Éluée députée dans cette circonscription cette même année, réélue en 1989, elle sera alors whip adjointe du gouvernement Bourassa, puis conservera ce poste sous l'administration Johnson jusqu'au début de l'année 1994. La cause de son décès n'a pas été précisée.

La Presse canadienne

## FUITES

SUITE DE LA PAGE 1

ments envoyés par erreur.

«*Des documents qui devaient être envoyés au bureau de Sturgeon Falls [dans le nord de l'Ontario] ont plutôt été expédiés à l'adresse d'une ex-employée. Le premier colis a été ouvert par l'employée, puis ramené chez Purolator, qui a par la suite tenté de livrer à nouveau le colis à la mauvaise adresse à sept reprises. Les deux autres colis ont été livrés chez l'ex-employée, et n'ont pas été retournés*», relate-t-on dans un rapport d'atteinte à la vie privée. Pendant près d'un mois, l'agence fera des pieds et des mains afin de récupérer les documents classifiés «*Confidentiel*».

## Candidatures

Pas moins de 226 postulants à un emploi d'analyste à Statistique Canada ont par ailleurs été informés que leur candidature n'avait pas été retenue, dans un courriel collectif. Le nom et l'adresse courriel de chacun d'entre eux étaient affichés publiquement, révélant du coup leur tentative de changer de poste.

## Mesures correctives

Chaque fois qu'un incident de la sorte survient, Statistique Canada produit un rapport et s'assure d'apporter des mesures correctives telles que la formation du personnel ou la modification des logiciels, affirme Peter Frayne, porte-parole de l'agence. «*Il est aussi important de noter que [ces] incidents ne représentent qu'une infime portion du nombre total de transactions effectuées sans incident par Statistique*

Canada chaque année», dit-il.

Seuls les renseignements confidentiels d'employés, et non des répondants aux différentes enquêtes de Statistique Canada, ont été divulgués par mégarde, fait-il remarquer.

Le Devoir a obtenu ces renseignements alors que l'agence effectue présentement des tests en vue de son recensement de 2016, demandant aux participants de lui fournir leur numéro d'assurance sociale (NAS), soutenant que cette donnée hautement confidentielle lui permettra de récolter des données plus fiables. L'organisme cherche aussi à déterminer si les Canadiens acceptent de faire de même, alors qu'ils se font régulièrement répéter de ne jamais partager ce matricule.

Cette variable permettrait à Statistique Canada d'atténuer les effets, sur la fiabilité des données, de l'élimination en 2011, par le gouvernement conservateur, du formulaire long obligatoire du recensement. Celui-ci a été remplacé par la controversée *Enquête nationale auprès des ménages*, à laquelle il n'est pas obligatoire de se soumettre.

Pas moins de 93,5% des Canadiens ayant reçu le formulaire obligatoire y ont répondu en 2006, contre 68,6% pour le questionnaire optionnel de 2011.

Lors de la divulgation des conclusions de l'*Enquête*, l'an dernier, les renseignements portant sur de nombreuses petites communautés n'ont pas été rendus publics en raison d'un taux de participation peu élevé nuisant à la précision des renseignements. Les données sur les revenus, notamment, semblaient poser problème. Une donnée qui pourrait être facilement obtenue grâce au NAS des répondants, souligne l'agence.

Le Devoir

## CYRANO

SUITE DE LA PAGE 1

de 18 ans après celui qui avait mis Guy Nadon en vedette sur la scène de l'institution théâtrale de la rue Sainte-Catherine, la question peut se poser. Et les réponses proposées permettent de saisir un peu plus la modernité de cette pièce écrite en 1897 et dont l'action se joue pourtant quelque part en 1640.

«*L'être humain se sert des outils technologiques pour reproduire aujourd'hui des comportements qu'il a toujours eus, depuis la nuit des temps*», résume M<sup>me</sup> Gignac qui, en 2008, a côtoyé de très près le personnage. «*Cyrano met en scène une supercherie. Avec un texte classique, des alexandrins, il expose les notions de faux, de simulacre, de mascarade, de magnification de la réalité pour séduire, pour exister*», ce qui n'est finalement pas très éloigné de ce que l'on peut retrouver aujourd'hui dans certaines relations interpersonnelles soumise au diktat du tout à l'égo numérique.

Dans l'hôtel de Bourgogne, où l'action de ce grand classique en cinq actes s'ouvre, Cyrano n'avait certainement pas d'accès à un réseau Internet sans fil pour aller au-delà de son apparence physique et se construire, en ligne, une autre identité, fondée sur une photo détournée, transformée ou n'exposant qu'un œil avec un bout de jabot et de toupet, comme des millions de personnes le font aujourd'hui pour s'exposer, sans totalement s'assumer, sur les réseaux Facebook, Twitter, Instagram, Vine, Pinterest et consort.

Et pourtant... «*La beauté et le pouvoir de séduction sont au premier plan de cette pièce*», résume Lucie Villeneuve, de l'École supérieure de théâtre de l'UQAM, mais également plus que jamais au centre des univers numériques, ce qui confirme l'actualité du propos.»

Le metteur en scène Serge Denoncourt, dont le *Cyrano* place Patrice Robitaille dans le rôle-titre, aux côtés de Magalie Lépingle-Blondeau et de François-Xavier Dufour, qui complètent ce triangle amoureux, le croit aussi. Mais il n'a surtout pas cherché à mettre en relief cette modernité ni tous les points de convergence d'un texte classique avec nos histoires de vie désormais dématérialisées. «*Il n'est pas nécessaire de*

le surligner, dit-il, en évoquant la clarté de l'écriture. *Tout est dans le texte et il suffit de laisser le texte parler.*»

## Urgence de la parole

Selon lui, le *Cyrano* de Rostand va également chercher sa modernité dans le besoin qu'il a, avec urgence, de s'exprimer, de prendre la parole pour se libérer de la violence. «*Par moments, il me fait penser à Édouard Louis, l'auteur du roman En finir avec Eddy Bellegueule [récit incendiaire d'un jeune homme qui dénonce la violence et les humiliations de sa jeunesse], dit Denoncourt. Il se bat aussi pour des causes, contre des moulins à vent. Il aurait pu avoir un blogue.*»

Son titre? «*Non Merci!*», sans doute, référence à la tirade posée sur papier par Rostand et qui dénonce, avec la poésie qui est la sienne, les compromissions, le faux-cul ordinaire, la complaisance, la rectitude de son époque... et peut-être aussi de la nôtre. «*J'aime qu'on me laisse*», dit le personnage tout en refusant l'obligation qui lui est faite de «*se changer en bouffon*» pour être accepté des autres.

«*Il y a, certes, en filigrane, une critique de la société*», reconnaît Mme Villeneuve, une critique que l'on retrouve, ici et là, dans les nouveaux lieux de débat numérique. Le blogue et le commentaire étant dans

la liste. «*Mais Cyrano aurait sans doute été privé de sa dimension héroïque, de sa démesure [dans ces formats], ajoute l'universitaire. La puissance de son verbe l'empêche d'être grotesque. Je ne connais pas de blogueurs qui soient capables d'avoir son souffle*», même si plusieurs cultivent par ailleurs sa philosophie de vie qui tient dans les quelque 2600 vers de la pièce, mais finalement, en 2014, en quatre lettres seulement: YOLO — acronyme pour «*you only live once*» (on n'a qu'une vie) — et qui incarne désormais ce romantisme très adolescent que Cyrano partage avec les jeunes d'hier et d'aujourd'hui.

Il dit vouloir «*chanter, rêver, rire, être seul, être libre*» et «*mettre, quand il [lui] plaît [son] feutre de travers*». Et malgré la distance qui désormais éloigne de cette grande gueule romantique du ici-maintenant, étrangement, il arrive toujours à être cohérent avec d'autres présents.

Le Devoir

## La position du missionnaire

En acceptant de donner vie à *Cyrano*, «*une pièce que j'ai toujours détestée*», admet-il, dans le cadre du festival populaire et souvent populiste Juste pour rire, Serge Denoncourt s'est finalement découvert l'âme «*d'un missionnaire*» qui, dans les prochaines semaines, va apporter un classique vers un public qui d'ordinaire ne s'y intéresse pas. «*Je ne monte pas Cyrano dans l'esprit de Juste pour rire, répond-il lorsqu'on le questionne sur son plan d'attaque, son angle d'approche pour faire atterrir cet objet scénique. Je le fais plutôt avec l'envie d'amener au théâtre des gens qui sont éloi-*

gnés de cette forme théâtrale. *Mon défi, c'est que, de tous les spectacles qu'ils vont aller voir durant ce festival, c'est celui-là que les gens vont trouver le plus bouleversant.*»

Le metteur en scène dit avoir trouvé en Patrice Robitaille l'ingrédient qu'il fallait pour mener à bien ce projet. «*Il a un côté jacques-brel, un côté "je vous ai apporté des bonbons" que je souhaitais pour ce Cyrano. Il a ce plaisir d'enfant quand il joue. C'est remarquable.*» Il reconnaît aussi avoir le classique idéal pour le faire: «*Cette pièce est faite pour ça. C'est du théâtre populaire, avec une dimension comique, oui,*

mais également un drame, des scènes parmi les plus belles du théâtre classique, et des dernières minutes qui donnent envie de pleurer.»

Selon lui, la modernité a tendance à rejeter plusieurs parties de ce répertoire sans vraiment avoir pris le temps de le connaître. Une posture contre laquelle le monde de théâtre gagnerait à lutter: «*Que l'on aime ou pas Cyrano, dit-il. Il est important de le présenter, pour se positionner.*» Et du coup éviter un paradoxe en laissant des œuvres immortelles, à l'image d'un amour non soutenu par des lettres d'amour, mourir.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com